



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt, le cinq février à 20H30.

En application des articles L.2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de la Commune de Champigny-sur-Marne, dûment convoqué par Monsieur le Maire, en application de l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé à la salle des séances, 12 rue Louis Talamoni – rue Dimitrov, sous la présidence de Monsieur Christian FAUTRE, Maire.

### **Présents :**

M. FAUTRE, **Maire**

Mme ZELIOLI, Mme ADOMO, Mme KENNEDY, M. COCQ, Mme KEITA GASSAMA, Mme CAPORAL, Mme LEFIEF, M. LAMBERT, Mme DUPRE, Mme AHANDA, M. SUDRE, M. SOLARO, Mme LE LAGADEC, M. GUIGNARD, Mme TECHER, **Adjoint**

M. FUCHS, M. JL.BESNARD, M. LE GUILLOU, M. F.BESNARD, Mme DOUSSIN, Mme CERAN, Mme MICHINEAU, Mme KARACA, M. SY (départ à 21h50 après le vote du point n°1) , M. VACHÉ, M. CHEVALIER, Mme AMAR, M. DUVAUDIER, M. VIGUIE, M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme DE AMORIN SILVA, M. BARON, M. ROUGIER, M. ROGERS, Mme RENAUD, M. BASTIN, M. LAGACHE, Mme MORGADO, **Conseillers Municipaux**

M. GAIGNE, Mme VACHER, Mme LURIER, **Conseillers municipaux délégués**

### **Absents excusés :**

M. KUENGIENDA (absent excusé), Mme FLORES-RACMACHERS (absente excusée), M. BLIMI (donne pouvoir à M. SUDRE), M. SY (à partir du point n°2), M. LAHORE (donne pouvoir à Mme KARACA), M. MOUANGA (donne pouvoir à M. JEANNE), Mme RECHER (donne pouvoir à M. ROUGIER).

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil.

M. Jean-Marie LAGACHE, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

	<b>Présents</b>	<b>Absents représentés</b>	<b>Absents</b>	<b>Votants</b>
Point n°1	<b>43</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>47</b>
Point n°2 à 28	<b>42</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>46</b>

**Convoqués le 30 janvier 2020**



## VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Direction des Assemblées, Affaires générales et juridiques

Service Travaux des Assemblées

NM/SV

### PROCES-VERBAL DU

### CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2020

#### M. LE MAIRE

« Bonsoir à toutes et à tous. Merci d'être présents. D'abord, mes collègues ici présents pour ce dernier Conseil municipal de la mandature. Merci et bienvenue au nombreux public ici présent.

Pour démarrer ce dernier Conseil municipal, avant de passer aux procurations, j'ai souhaité offrir à chacune et chacun d'entre vous le très beau livre que vous avez sur vos tables, c'est un magnifique recueil des beautés du patrimoine architectural de notre ville qui ont été recensées entre 1900 et 1950, d'où le titre du livre « *Champigny-sur-Marne 1900 – 1950 art nouveau, art déco, modernisme* ». Tout est question de regard, d'angle de vue et d'interprétation », mais la photographie, elle, ne ment pas sous la capture de l'objectif comme vous pourrez le constater. C'est un bel ouvrage à conserver en souvenir et en remerciement de votre implication dans la vie municipale pendant ces 6 années.

J'en profite, au sujet de ce livre, pour remercier Chloé Chotard et Patricia Masson, nos expertes des archives municipales, qui ont collaboré au travail de Maurice Culot et de Charlotte Mus. Bonne lecture à toutes et à tous. »

Je vous propose de passer aux procurations.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : **J.M. LAGACHE**

#### ADOpte A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 18 décembre 2019.

#### ADOpte A L'UNANIMITE

Communication de la liste des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

#### **DEC20-001**

**Formation conduite à Champigny-sur-Marne**

**Convention de formation conduite entre l'Ecole de conduite 1, 2, 3 permis et la Ville de Champigny-sur-Marne.**

**Période: à compter du 15 novembre 2019 et jusqu'à la fin de l'apprentissage**

Commissions concernées:

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

5<sup>ème</sup> commission: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**DEC20-002****Centre de vacances de Vouneuil sur Vienne "les chalets de Moulière"****Convention d'accueil relative à l'organisation d'un séjour avec la ligue de l'Enseignement-Vacances Passion.****Période: du 4 au 18 juillet 2020**Commissions concernées:1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal5<sup>ème</sup> commission: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux**DEC20-003****Centre de vacances en Irlande****Convention d'accueil relative à l'organisation du séjour avec l'association Pro Lingua.****Période: du 9 au 23 juillet 2020**Commissions concernées:1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal5<sup>ème</sup> commission: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux**DEC20-004****Séjour solidaire - Rencontres en Indonésie****Convention d'accueil relative à l'organisation de séjour avec l'association Rencontres au bout du monde pour 12 jeunes et 2 encadrants.****Période: du 16 au 27 juillet 2020**Commissions concernées:1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal5<sup>ème</sup> commission: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux**DEC20-005****Centre de vacances d'Oléron****Convention de mise à disposition au profit de l'association La Main Solidaire.****Période: du 27 juillet (dîner) au 1<sup>er</sup> août 2020 (déjeuner pique-nique)**Commissions concernées:1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal5<sup>ème</sup> commission: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux**DEC20-006****Séjour linguistique en Grande Bretagne****Convention relative à l'organisation d'un séjour en Grande Bretagne entre l'association Anglophiles Academic et la Ville de Champigny-sur-Marne.****Période: du 1<sup>er</sup> au 14 août 2020**Commissions concernées:1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal5<sup>ème</sup> commission: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux**DEC20-007****Centre de vacances d'Argelès-sur-Mer****Convention de mise à disposition au profit de l'association Amicale Laïque de Barousse.****Période: du 16 août (dîner) au 23 août 2020 (déjeuner pique-nique)**Commissions concernées:1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal5<sup>ème</sup> commission: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux**DEC20-008****Défense de la Commune****Désignation de la SELARL GAIA pour représenter la Commune qui souhaite relever appel de l'ordonnance par laquelle le Juge des référés du Tribunal administratif de Melun a suspendu l'arrêté « portant interdiction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques/pesticides sur le territoire de la commune de Champigny-sur-Marne », pris le 11 septembre 2019 par le Maire de Champigny-sur-Marne.**

Commissions concernées:

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

2<sup>ème</sup> commission: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**DEC20-009**

**Création d'une régie de recettes pour le recouvrement du prix des reproductions de documents administratifs que les usagers sont susceptibles de demander à la commune.**

Commission concernée:

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

**DEC20-010**

**Centre de vacances d'Oléron**

**Convention de mise à disposition au profit de l'association La Main Solidaire.**

**Période: du 27 juillet (dîner) au 1er août 2020 (déjeuner pique-nique)**

Commissions concernées:

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

5<sup>ème</sup> commission: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**DEC20-011**

**Centre de vacances d'Argelès-sur-Mer**

**Convention de mise à disposition au profit de l'association Amicale Laïque de Barousse.**

**Période: du 16 août (dîner) au 23 août 2020 (déjeuner pique-nique)**

Commissions concernées:

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

5<sup>ème</sup> commission: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**DEC20-012**

**PROGRAMME D'INVESTISSEMENT 2019**

**Contrat de financement « Taux fixe » avec La Caisse d'Epargne d'un montant de 7.000.000,00 euros pour le budget principal de la Ville.**

Commission concernée:

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

**DEC20-013 à DEC20-083**

**Concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture.**

**Renouvellement de concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture.**

**Renouvellement anticipé de concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture.**

Commission concernée:

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

**DEC20-084**

**Séjour Mystère**

**Convention d'accueil relative à l'organisation d'un Séjour Mystère avec la société VIVA.**

**Période: du 8 au 19 juillet 2020 pour 12 jeunes (14/17 ans) et 2 adultes.**

Commissions concernées:

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

5<sup>ème</sup> commission: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**DEC20-085 à DEC20-099**

**Renouvellement de concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture.**

Commission concernée:

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

**DEC20-100**

**Fixation des tarifs des installations sportives municipales au 1er janvier 2020.**

Commissions concernées:

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

6<sup>ème</sup> commission: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de

jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration/Droits et citoyenneté des résidents étrangers, Nouvelles Technologies de l'information et de la télécommunication

#### **DEC20-101**

**Modification de la régie d'avances Bois l'Abbé Mordacs.**

Commission concernée:

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

#### **DEC20-102**

**Logement situé au 8 Ter rue Castel Maler à Argelès-sur-Mer. Bail d'habitation accordé par la Société CASTER MALER, représentée par l'agence immobilière Laforêt Argelès-sur-Mer, au profit de la commune de Champigny-sur-Marne pour une durée de trois ans à compter du 1er décembre 2019, renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel charges comprises d'un montant de 690€.**

Commissions concernées:

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

#### **DEC20-103**

**Défense de la Commune**

**Désignation de la SELARL GAIA pour représenter la commune qui entend contester l'arrêté interministériel du 16 juillet 2019 refusant la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain constatés pour l'année 2018.**

Commissions concernées:

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

2<sup>ème</sup> commission: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

#### **DEC20-104**

**Défense de la Commune**

**Désignation de la SCP SARTORIO LONQUEUE SAGALOVITCH & Associés pour représenter la commune dans le cadre des requêtes introduites, devant le TA de Melun par la société Free Mobile, par lesquelles elle demande l'annulation et la suspension de l'arrêté d'opposition à la déclaration préalable relative à l'implantation d'un dispositif de téléphonie mobile sur la parcelle située 9 place de la Résistance.**

Commissions concernées:

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

2<sup>ème</sup> commission: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

#### **DEC20-105**

**Défense de la Commune**

**Désignation de la SCP Gadiou-Chevallier pour représenter la commune qui entend relever appel de l'ordonnance par laquelle le juge des référés du TA de Melun a suspendu l'arrêté portant "interdiction de la poursuite des travaux visant à l'installation d'un dispositif de téléphonie mobile sur la parcelle cadastrée n° CU 177 située rue du Dr Bring à Champigny-sur-Marne" pris le 30 septembre 2019 par le maire de Champigny-sur-Marne.**

Commissions concernées:

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

2<sup>ème</sup> commission: Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

#### **DEC20-106 à DEC20-115**

**Concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture.**

**Renouvellement de concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture.**

Commission concernée:

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

#### **DEC20-116**

**Droits de voirie 2020.**

Commissions concernées:

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

3<sup>ème</sup> commission: Cadre de vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et droit à

la tranquillité publique

#### **DEC20-117**

**Fixation des tarifs des installations sportives municipales au 1er janvier 2020.**

Commissions concernées:

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

6<sup>ème</sup> commission: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration/Droits et citoyenneté des résidents étrangers, Nouvelles Technologies de l'information et de la télécommunication

#### **DEC20-118**

**Centre de vacances d'Argelès-sur-Mer**

**Convention de mise à disposition au profit de l'association Océane Voyages Juniors - 215 rue Pierre Mauroy - 59000 Lille**

**Période du samedi 4 juillet (dîner) au vendredi 17 juillet (déjeuner pique-nique) 2020**

**Lundi 6 juillet (dîner) au vendredi 17 juillet (déjeuner pique-nique) 2020.**

Commissions concernées:

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

5<sup>ème</sup> commission: Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

#### **DEC20-119**

**Vente publique de documents retirés des collections des médiathèques municipales. Fixation du prix de vente des différents documents.**

Commissions concernées:

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

6<sup>ème</sup> commission: Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration/Droits et citoyenneté des résidents étrangers, Nouvelles Technologies de l'information et de la télécommunication

#### **DEC20-120**

**Droit de Prémption Urbain en vue de la redynamisation du commerce et de l'artisanat.**

**Exercice du Droit de Prémption Urbain à l'occasion de la mise en vente par la MUTUELLE BLEUE dont le siège social est à PARIS 8<sup>ème</sup>, 68 rue du Rocher des lots n°2 et 32 correspondant à une pièce à usage commercial et une pièce à usage d'arrière-boutique pour 64,86 m<sup>2</sup>, dépendant de la copropriété cadastrée section AX n° 281 pour 376 m<sup>2</sup> sise 20 rue Albert Thomas.**

Commissions concernées:

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

3<sup>ème</sup> commission: Cadre de vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

#### **DEC20-121 à DEC20-136**

**Renouvellement de concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture.**

**Renouvellement anticipé de concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture.**

**Renouvellement de concession à l'effet d'y fonder une sépulture au columbarium, dans le cimetière de Cœuilly.**

**Concession d'un terrain à l'effet d'y fonder une sépulture.**

Commission concernée:

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

#### **DEC20-137**

**Droit de Prémption Urbain en vue de la réalisation d'un programme de logements en accession à la propriété de type PSLA.**

**Exercice du Droit de Prémption Urbain à l'occasion de la mise en vente par Monsieur et Madame BURGNIES d'un pavillon à usage d'habitation d'environ 171 m<sup>2</sup> et d'un bâtiment à usage d'entrepôt d'environ 130 m<sup>2</sup> sis 33 avenue Salvador Allende cadastré section DP n° 152 pour 1058 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 530.000 €.**

Commissions concernées:

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

3<sup>ème</sup> commission: Cadre de vie : Espaces publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

**Entrée en séance de M. LAMBERT à 20h35**

**Entrée en séance de M. BARON à 20h38**

**Entrée en séance de Mme AHANDA à 20h39**

**Entrée en séance de Mme MICHINEAU à 20h41**

**Entrée en séance de Mme LE LAGADEC et Mme ADOMO à 20h43**

**1)**

**Versement de 3 000€ à la Caisse de grève Intersyndicale du comité de grève de Champigny-sur-Marne.**

Commission concernée :

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

4<sup>ème</sup> commission : Solidarité / Action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des séniors, Droits des femmes.

**Rapport présenté par J.J. GUIGNARD**

**M. LE MAIRE**

« Vous avez eu connaissance, comme à chaque séance et pour les comités qui ont précédé cette séance, à la liste des décisions, donc je vous propose de passer au point n° 1 de notre ordre du jour de notre Conseil qui est une délibération actant une participation financière de 3 000 € à la Caisse de solidarité créée par l'intersyndicale de Champigny. Une participation qui s'inscrit dans le cadre du mouvement social qui secoue notre pays depuis 2 mois, et cela contre le projet de réforme des retraites. Au niveau national, le mouvement de sympathie, malgré tout ce que l'on peut entendre par ailleurs, et de soutien est très fort et ne se tarit pas, tant le projet gouvernemental pose des questions sur sa cohérence, ses objectifs et ses impacts pour la vie des gens.

Même le Conseil d'État, il y a quelques jours, a critiqué la précipitation avec laquelle était présenté un projet qui remet aussi fondamentalement en cause notre système et notre contrat social. Il a aussi pointé l'inconsistance du projet et jugé l'étude d'impact lacunaire et insincère.

Des centaines, je dirais plutôt des milliers, de Campinois font partie de ces citoyens qui sont aujourd'hui susceptibles de vivre des fins de mois très difficiles, alors qu'ils n'en auraient pas forcément connu en d'autres circonstances que cette grève historique en durée. La contribution de la Ville à la caisse de solidarité est claire. Elle ne revient pas sur le droit et la responsabilité des salariés qui décident de faire usage du droit constitutionnel de la grève. Elle n'a pas non plus, cette contribution, pour but de se substituer aux pertes de salaires de ces salariés qui assument en toute conscience leur engagement.

Par contre, le geste que je propose de voter tient compte d'une décision gouvernementale qui, en s'attaquant au système des retraites actuel, va s'attaquer du même coup au pouvoir d'achat et la qualité de vie de milliers de Campinois, et à des milliers d'autres Campinois qui ne sont pas encore nés.

Ce geste tient aussi compte du fait qu'avec la loi sur le statut de la fonction publique, des milliers d'agents publics territoriaux vont voir leurs droits et leurs revenus encore plus réduits. Il tient compte aussi du fait que cette réforme réduirait sensiblement le montant

de la retraite de centaines d'enseignantes et d'enseignants des écoles de Champigny. Je pourrais, ainsi, allonger la liste.

Notre contribution à la Caisse de solidarité s'inscrit dans une tradition d'élus de gauche qui défendent des valeurs de progrès, de justice sociale et de solidarité. Cette transition à Champigny remonte au moins aux grandes grèves des mineurs du Nord de 1948, puis de 1963, année où des aides financières avaient été accordées et où des enfants de mineurs avaient été accueillis dans nos centres de vacances. À chaque occasion, les Maires successifs de Champigny ont pris position et se sont engagés dans ces solidarités en toute conscience. Parce que la vie des gens, ou tout simplement des sujets de société étaient en jeu.

Ils l'ont fait même quand leurs décisions pouvaient être remises en cause par la légalité. C'est ce que je fais dans l'intérêt de notre Ville et des Campinois. Quand je prends chaque année, par exemple, un arrêté contre les expulsions locatives sans logement, retoqué par le tribunal. D'autres arrêtés contre l'installation anarchique des antennes de relais, là aussi retoqué. Quand je prends aussi un arrêté municipal pour interdire l'utilisation des produits pesticides et du glyphosate sur la Commune, comme l'on fait courageusement d'autres Maires. Là aussi, retoqué. Mais je veux préciser sur ce sujet que certaines villes ont par ailleurs gagné en appel, et donc nous allons bien sûr faire de même.

Aurais-je dû m'abstenir de prendre ces décisions, parce que les lois actuelles ne vont pas dans le sens de nos intérêts ? Je ne le pense pas. Les lois évoluent aussi, parce que des élus, des citoyens, des syndicats font bouger les lignes par leurs actions.

Le budget de la Commune est un outil au service des valeurs que nous portons et des orientations qui vont avec. Comme en d'autres périodes historiques de lutte dans notre pays, qui défendaient des avancées sociales, la Ville de Champigny répond encore une fois à l'appel du Comité local de grève pour soutenir les Campinois qui se battent, non pas pour leur propre intérêt, mais bien pour l'intérêt général, pour l'intérêt de tous et pour le droit fondamental de vivre dignement. Ce qu'est cette dernière étape de la retraite si importante de nos vies.

C'est l'Intersyndicale de Champigny, dans la diversité de sa composition, qui aura donc à charge de répartir la modeste participation de notre Ville avec le reste des collectes qu'elle organise depuis décembre dernier.

Je termine en disant que ce geste ne vient nullement grever le budget communal qui réserve, et vous le savez bien, chers collègues, toujours une certaine somme pour des épisodes exceptionnels. Il ne prend rien à personne, n'ampute aucune action ni prestation de la Ville en direction des habitants.

S'il faut le rappeler, je veux rappeler aussi que ces habitants grévistes sont aussi des usagers et des citoyens qui payent par ailleurs leurs impôts et participent à la vie locale. Au contraire, je pense que nous pouvons être fiers de continuer à être une ville de résistance, de partage et de solidarité, de ne pas nous enfermer dans une vision étriquée de la vie des Campinois qui vivraient dans une bulle en dehors de l'actualité et qui ne seraient pas impactés par la politique nationale. C'était d'ailleurs déjà le sens du vœu que l'ensemble des groupes de la majorité, que je veux remercier, a porté au dernier Conseil municipal du 15 décembre dernier, et qui s'est traduit par le soutien de la Ville au mouvement pour le retrait du projet de réforme des retraites. Ces 3 000 €, c'est la continuité, dans les actes, de ce soutien.

C'est pourquoi, chers collègues, je vous propose de voter favorablement pour cette aide exceptionnelle. Les commissions se sont bien sûr réunies auparavant, il y a eu un avis favorable à la majorité des membres de la 1<sup>ère</sup> commission, avec un avis contre : M. CHEVALIER. »

## **M. VACHÉ**

« Bonjour, Monsieur le Maire, bonjour chers collègues.



J'ai eu l'occasion de parler de cette réforme avec de nombreux collègues et de nombreuses personnes. Nous avons une réelle inquiétude dans ce pays sur la question des retraites. Il y a déjà eu une diminution des retraites lors des précédents gouvernements. Il y a une précarisation de nos retraités et cette inquiétude est réelle et partagée.

Je tiens à saluer l'action des organisations syndicales quelles qu'elles soient, réformistes ou les autres, et je tiens aussi à saluer l'action et l'engagement de notre collectivité, de notre Commune et de nos élus qui ont toujours été à l'écoute des revendications et des salariés pour améliorer leurs conditions de travail. Nous pouvons en citer deux : 1982 avec Air Liquide, où nous avons eu le soutien de la municipalité. 1997, avec de nombreux conflits sociaux où à chaque fois la municipalité a été une chance. Je pense qu'avoir un Maire, des élus qui facilitent le droit de grève, c'est une opportunité, et ce n'est pas le cas partout. Beaucoup de personnes ne peuvent pas faire grève et il y a aussi une grève par procuration. Je tenais à le souligner, car il y a aussi cette inquiétude dans ce pays.

En ce qui concerne cette délibération, je voterai évidemment favorablement. J'ai aussi quelques remarques à faire. Nous sommes sur une délibération technique, il faut savoir où vont être imputés les 3 000 €. Est-ce sur le budget du CCAS ? Pour information, 3 000 € représentent un millième du budget du CCAS, ce serait bien que ce soit précisé. J'aimerais aussi savoir comment va être distribué cet argent ? On aurait pu avoir une charte de la part de l'Intersyndicale. En termes de transparence, des efforts techniques auraient également pu être faits. Merci. »

#### **M. LE MAIRE**

« Le budget sera bien évidemment pris sur le budget de la Ville, et non pas du CCAS, sur une ligne appelée « dépenses imprévues », telles que les dépenses exceptionnelles, comme certains événements internationaux par exemple, qui ont pu se dérouler malheureusement ces dernières années. »

#### **M<sup>me</sup> KEITA-GASSAMA**

« Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir. Au nom du groupe communiste, je tiens à saluer cette délibération. Elle est porteuse d'une histoire avec un grand H, celle de l'engagement solidaire de notre Ville. Une plongée dans l'histoire récente rappelle qu'elle inscrit l'équipe municipale dans les pas de nos prédécesseurs qui ont toujours su se mettre du côté de ceux qui luttent pour le progrès social. Pour ceux qui voudraient bouter hors de la Ville cet esprit de solidarité cher aux Campinois, qui ont même déclaré avec une légèreté coupable et condamnable, ça m'a choquée de voir cela, que « la solidarité avec les grévistes était un détournement de fonds publics ». Je voudrais leur rafraîchir la mémoire par quelques exemples.

En 1948, les mineurs du pays se soulèvent contre leurs conditions de travail indignes, leurs salaires qui stagnent et une inflation galopante. Face à ce cri de colère, le gouvernement réprime par des licenciements massifs, l'emprisonnement de ceux qui se battent et même par le sang. Notre Ville est aux côtés des mineurs en leur versant une subvention d'entraide.

En 1963, une grève massive de mineurs prend forme dans le pays et un élan de solidarité nationale l'emporte. Le mouvement paye, les salaires augmentent, les discussions s'engagent sur la quatrième semaine de congés payés et sur la durée du travail. Notre Ville est encore aux côtés des mineurs et verse 2000 francs à la Caisse intersyndicale départementale de solidarité.

Pendant la guerre d'Algérie, Champigny s'engage pour la paix, alors que le conflit s'éternise et s'embourbe.

En 1975, alors que le pouvoir giscardien reste silencieux face à la répression du régime franquiste, notre Ville se dresse une fois de plus aux côtés des démocrates espagnols.

Enfin, en 1987, la grève des cheminots s'étend à tous les services publics pour la défense des salaires, des fonctionnaires. Notre Ville crée un fonds de solidarité de 50 000 francs au bénéfice du personnel communal dont la mobilisation rend les fins de mois plus que difficiles.

Aujourd'hui, ceux qui luttent pour l'intérêt général payent encore le prix fort de leur combat pour un système de solidarité hérité du Conseil de la Résistance, et pour des retraites dignes de ce nom pour tous. La mobilisation massive s'est confrontée à un mur d'indifférence et à un gouvernement qui porte l'entière responsabilité de la galère des usagers des transports publics pendant plusieurs semaines.

Notre Ville doit donc, comme toujours, être aux côtés de ceux qui se mobilisent pour eux, mais aussi pour les autres. En versant 3 000 € à la Caisse de grève intersyndicale de Champigny, cette délibération est un écho à l'histoire de notre Ville, et c'est, mesdames et messieurs, chers collègues, son honneur que de continuer à s'y inscrire.

Je vous remercie. »

#### **M. CHEVALIER**

« Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, et bonsoir à cette assistance nombreuse.

Je souhaite intervenir sur la première délibération qui concerne le versement des 3 000 € à la Caisse de grève intersyndicale de Champigny. Je tiens à préciser tout de suite que le droit de grève est bien inscrit dans la Constitution. Je ne le remets pas en cause. Je pense que c'est quelque chose qui aurait pu être traité différemment, mais vous comprenez bien que d'aller travailler est aussi un droit, et que pendant un mois et demi, les usagers Campinoises et Campinois ont été empêchés et qu'ils ont dû prendre des jours de repos voire de RTT pour ne pas perdre aussi leurs salaires en raison de retard et d'absence.

À cela, Monsieur le Maire, vous ajoutez une autre injustice en ponctionnant sur les finances communales une somme provenant des impôts des Campinoises et des Campinois pour les verser aux grévistes. Cette façon de procéder est interdite par la législation. Les deux textes encadrent ce que je dis ce soir. L'article L. 2251-3-1 du Code général des collectivités territoriales dit que le Conseil municipal ne peut pas délibérer sur le versement à une Caisse de grève et ne peut pas prendre position.

Un deuxième texte de loi, l'article 432-15 du Code pénal, punit, même si la punition est à mon avis bien trop élevée par rapport à la somme engagée, mais disons-le quand même : « le contrevenant peut subir une amende de 150 000 € et 20 ans d'emprisonnement. »

Je suis comme vous, cela m'a fait sourire. Il n'empêche que vous auriez pu, Monsieur le Maire, faire différemment. Vous auriez pu annexer à cette délibération une note explicative de la Caisse de grève concernant, et cela a été dit précédemment, les modalités d'utilisation et la répartition des sommes versées. S'il y avait eu cet élément supplémentaire qui nous aurait permis de bien comprendre de quoi il s'agissait, peut-être aurions-nous eu une position différente. Je vous remercie, Monsieur le Maire, de votre écoute. Vous ne m'écoutez pas encore. »

#### **M. LE MAIRE**

« Mes oreilles sont là, sur ma tête. »

#### **M. CHEVALIER**

« Ah, d'accord. »

#### **M. LE MAIRE**

« Même si je la tourne, mes oreilles sont toujours là. Mais j'ai entendu votre question. Avons-nous fini, d'ailleurs ? »

## **M. CHEVALIER**

« Oui. »

## **M<sup>me</sup> ADOMO**

« Bonsoir, excusez-moi pour mon retard.

Comme tous, j'ai une vie familiale. Je ne vais pas faire de grands discours sur cette délibération. Simplement, samedi, j'étais en réunion l'après-midi. J'ai écouté et reçu les intersyndicales, notamment du secteur hospitalier, entre autres les urgences, et je crois qu'aujourd'hui... Est-ce que la question de savoir si les gens doivent faire grève ou pas se pose vraiment ? Non, je pense qu'elle ne se pose pas, quel que soit le positionnement politique des uns et des autres, puisque cette réforme est combattue par beaucoup, notamment au Parlement.

Moi, j'aurais souhaité que d'autres collectivités territoriales puissent voter ce type de délibération pour apporter leur soutien aux personnels qui sont en grève, pas pour eux seulement, mais pour nous tous, parce que nous sommes tous concernés par cette grève, notamment ceux qui sont nés à partir de 1960, contrairement à ce que le gouvernement peut dire aujourd'hui. Évidemment, le groupe socialiste votera cette délibération. J'espère sincèrement qu'elle sera source d'inspiration à d'autres collectivités territoriales. Tout mon soutien au personnel qui s'est engagé et toutes les personnes qui s'engagent sur la grève, qui ont fait grève, et les personnes qui peuvent avoir aussi des difficultés. Comme cela l'a été rappelé, la Ville a toujours apporté son soutien aux familles en situations particulières, et ce sera aussi le cas pour cette délibération.

Merci. »

## **M. LE GUILLOU**

« Monsieur le Maire, vous prenez la responsabilité de présenter la délibération attribuant cette somme de 3 000 € à la Caisse de grève intersyndicale du Comité de grève de Champigny-sur-Marne. Cette délibération est par nature illégale, parce que contraire à toute la jurisprudence administrative. S'il fallait s'en convaincre, il suffirait de se référer à l'arrêt du Conseil d'État du 11 octobre 1989 publié au Recueil Lebon, recueil qui fige la jurisprudence du Conseil d'État. Cet arrêt a été pris après que le tribunal administratif des Bouches-du-Rhône ait annulé, à la demande du Préfet, une délibération de la Commune de Gardanne qui avait décidé d'accorder le 29 janvier 1987 une subvention de 15 000 francs à l'association Solidarité cheminots Provence-Alpes-Côte d'Azur PACA grévistes. Le Conseil d'État joignait des délibérations similaires prises par les communes de Grans, 10 000 francs versés, de Vitrolles, subvention de 10 000 francs, et de Martigues pour 15 000 francs. Ces sommes devaient être versées à la Caisse de solidarités cheminots PACA.

Pour motiver son arrêt, qui confirme le bien-fondé de l'annulation du tribunal administratif de ces délibérations, le Conseil d'État indique ceci : « Considérant qu'il n'appartient pas au Conseil municipal, chargé en vertu de l'article 121-26 », c'est l'ancienne codification après la réforme, « du Code des Communes de régler par ses délibérations les affaires de la Commune ni au bureau d'aide sociale chargé d'animer une action générale de présentation et de développement social dans la Commune, d'intervenir dans un conflit collectif du travail en apportant son soutien financier à l'une des parties en litige par le moyen d'une subvention accordée à une organisation de caractère régional liée à cette partie. Et le Conseil d'État conclut en indiquant que : « le requérant, les Communes ne sont pas fondés à soutenir que c'est à tort que les délibérations ont été annulées ». La conclusion est donc limpide et rappelée dans une circulaire ministérielle.

Les collectivités locales peuvent attribuer des subventions à des organismes à but non lucratif lorsque l'activité présente un intérêt local. Les articles 2121-20, 3211-1, 4221-1 du

Code général des collectivités fonde une compétence générale des collectivités locales à intervenir dans la mesure où il existe un intérêt local.

Et d'intérêt local, l'activité d'un organisme qui poursuit un but d'intérêt public au bénéfice direct des administrés de la collectivité locale. Mais l'intérêt local ne doit pas méconnaître le principe de neutralité qui s'impose aux collectivités locales. Si la Commune a la possibilité de verser une subvention à des organisations syndicales qui concourent au développement économique, social, sanitaire, culturel, scientifique ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie, par contre, ne peuvent être versées des subventions conduisant la collectivité locale à prendre parti dans un conflit de nature politique ou apportant un soutien à un gouvernement étranger contre un autre gouvernement étranger, le Nicaragua par exemple, des subventions conduisant la collectivité à prendre part dans un conflit collectif du travail.

Si le Conseil d'État admet qu'un Conseil municipal puisse apporter une aide sociale, gratuité des restaurants scolaires des enfants de grévistes ou allouant des subventions aux familles de grévistes, il annule les délibérations des Conseils municipaux autorisant le versement de subventions à des syndicats, afin de soutenir le personnel en grève, au motif qu'il ne leur appartient pas d'apporter leur soutien à l'une des parties en litige. Ces dispositions, Monsieur FAUTRE, vous les connaissez assurément.

Alors, pour quelles raisons voulez-vous engager la commune de Champigny dans ce chemin illégal et sans issue ? Sans issue, car les grévistes, dépendants de la Caisse des grèves, ne sont pas près de toucher un seul euro. Compte tenu de l'illégalité manifeste de cette délibération, on peut espérer que votre administration vous a apporté un conseil éclairé. Votre acte est donc un acte politique destiné à exprimer une posture.

Bien évidemment, il sera contesté auprès du Préfet et du Tribunal administratif, il n'aura pas besoin de nous pour se saisir, d'ailleurs. Je note que votre délibération est concomitante avec celles d'autres villes dirigées par des Maires communistes, je pense à celle d'Aubervilliers par exemple. Et pas de villes socialistes à ma connaissance.

Elle vise, à 40 jours des élections, à vous donner une stature de défenseur de ceux qui se battent contre le projet de réforme des retraites, posture à bon compte puisque rien ne sera versé. Je ne souhaite pas aborder cette question des retraites, c'est le rôle du Parlement d'en débattre. Le sujet fait l'objet d'un travail en commission marqué par des conditions de déferlement d'amendements qui excluent tout débat de fond.

À ce stade, j'espère que vous avez pris conscience que la vie quotidienne des milliers de Campinois a été entravée et chahutée par ce mouvement de grève avec souvent son cortège de fatigue, d'extension des journées de transports et parfois des surcoûts pour être présent au travail. L'idée de subventionner dans ces conditions des grévistes sur fonds publics laisse auprès de bons nombres de ceux qui ont été atteints par les conséquences du mouvement de grève le sentiment d'être victime d'une double peine : subir les conséquences de la grève et payer pour ceux qui ont été à l'origine de leurs difficultés.

J'ajoute que vous aviez de très nombreux moyens, Monsieur CHEVALIER en a parlé, pour exprimer votre solidarité en restant dans la légalité. Vous avez choisi une autre voie peu respectueuse des obligations pour les quelques semaines encore d'un premier magistrat. »

## **M. LE MAIRE**

« Cher collègue oui, c'est un acte politique bien évidemment. Heureusement, d'ailleurs. Et dire que nous subventionnons la grève, comment peut-on dire une chose pareille ? C'est complètement incongru, je ne comprends pas ce terme même. Comment peut-on utiliser un tel terme ? « Subventionner une grève », cela me paraît complètement ahurissant, ce que vous venez de dire.

Et comment des élus locaux que nous sommes aujourd'hui peuvent être neutres dans une situation qui touche à la vie des gens ? Qui touche à la vie de nos concitoyens et

concitoyennes pour qui nous agissons tous les jours ? On devrait donc s'occuper des trottoirs, de la lumière dehors, des bâtiments, mais surtout pas, ne nous occupons pas des choses qui font la vie, qui font la dignité d'une meilleure fin de vie ? Excusez-moi chers collègues, oui, c'est un acte politique et je l'assume. »

#### **M. J.L. BESNARD**

« Monsieur le Maire, mes chers collègues, puisque le sujet des retraites revient dans le débat, je vais l'aborder par un autre biais que celui de cette délibération.

Je voudrais revenir, Monsieur le Maire, si vous me le permettez, sur certains faits historiques dont vous avez fait état lors des dernières cérémonies de vœux, et j'ajoute tout de suite que lorsque les politiques femmes ou hommes invoquent l'histoire ou s'en réclament pour affirmer ou justifier une identité, ils prennent en effet le risque de tomber dans l'hagiographie, ingrédient de la construction de mythologies inlassablement ressassées, afin d'entretenir la ferveur des croyants. »

« En l'espèce, Monsieur le Maire, en présentant Ambroise Croizat, ministre du Travail et de la Sécurité sociale du 22 novembre 1945 au 4 mai 1947, comme le créateur de la Sécurité sociale, vous vous êtes une nouvelle fois inscrit dans cette logique ou plutôt ce travers dont la forme extrême consiste à réécrire le passé en fonction des nécessités du présent, comme l'avait en son temps fort justement noté George Orwell dans son roman *1984*.

Cette contrevérité factuelle a été proférée dans un but que chacun devine : tracer la ligne entre les bons, c'est-à-dire les tenants de l'idéologie communiste, seuls à même de promouvoir les intérêts de la classe ouvrière, et les mauvais, c'est-à-dire tous les autres, à commencer par les sociotraitres, les socialistes ont perdu la mémoire, si je les entends ce soir qui n'aient d'autre but que celui d'assassiner la Sécurité sociale via des lois scélérates, selon les termes fort nuancés utilisés par notre collègue, et je dis bien notre collègue et non pas notre ancien collègue, Philippe SUDRE le 18 décembre dernier.

Il faut donc rétablir les faits et rappeler que la mise en place du plan de la Sécurité sociale à la Libération en 1945 a d'abord été le fruit de la volonté du Général de Gaulle... Qu'il a justifié dans ses mémoires dans les termes suivants : « L'aversion à l'égard des structures d'autre fois s'est exaspérée dans la misère concentrée dans la Résistance. »

#### **M. LE MAIRE**

« Je comprends votre colère, je vous demande de laisser s'exprimer Monsieur BESNARD. »

#### **M. BESNARD**

« C'est ce que l'on appelle l'esprit de tolérance.

Voilà donc pour le parti une extraordinaire occasion, confondant à dessein l'insurrection contre l'ennemi et la lutte des classes, se posant comme le champion des deux sortes de révolte. Il a toutes les chances de prendre la tête du pays grâce à la surenchère sociale.

Ensuite, il faut souligner que la création de la Sécurité sociale a été le fruit de l'action conjointe de plusieurs personnages clés, dont Alexandre PARODI, Georges BUISSON et Pierre LAROQUE. George BUISSON, Vice-président de l'Assemblée consultative provisoire, Secrétaire de la CGT, présenta le 24 juillet 1945, devant cette Assemblée, un projet d'ordonnance fondant la Sécurité sociale qui sera repris dans le texte fondateur du 4 octobre 1945, raison pour laquelle la CGT-FO le considère aujourd'hui, et à tort, comme le véritable père de la Sécurité sociale. Affirmer cela serait en effet oublier les contributions décisives de Pierre LAROQUE et d'Alexandre PARODI.

Pierre LAROQUE, Conseiller d'État, fut révoqué en octobre 1940 après avoir participé au cabinet du ministre Belin, ancien dirigeant CGT, dans le premier gouvernement du régime de Vichy, nommé par le Général de Gaulle Directeur général des assurances sociales le 5

octobre 1944. Il préparera la mise en place d'un système de Sécurité sociale en collaboration étroite avec Alexandre PARODI, ministre du Travail du gouvernement provisoire de septembre 1944 à novembre 1945.

Quant à Ambroise CROIZAT, que je n'oublie pas, qui lui succédera au ministère du Travail jusqu'en 1947, il reconnaîtra le caractère non partisan des origines de cette institution lors d'un discours à l'Assemblée nationale le 8 août 1946. Je cite : « L'ordonnance du 4 octobre 1945 à laquelle est, à juste titre, attaché le nom d'un ami qui nous est commun à tous, Monsieur Alexandre PARODI, a été le produit d'une année de travail, le plan français de Sécurité sociale est une réforme d'une trop grande ampleur, d'une trop grande importance pour la population de notre pays, pour que quiconque puisse en réclamer la paternité exclusive. Cette grande réforme n'appartient à aucun parti, à aucun gouvernement et à aucune confession. »

Quand on connaît la littérature de la CGT sur le sujet, il faut souligner l'honnêteté de cette déclaration et reconnaître le mérite de son auteur qui a eu la lourde charge ensuite de concrétiser les orientations du plan de Sécurité sociale.

J'en viens à présent au fond du débat. Bien entendu, je ne vais pas évoquer ici l'ensemble des problèmes complexes posés par l'actuel projet de réforme des retraites et ses enjeux sous-jacents, car notre Assemblée n'a pas vocation à statuer sur de telles questions. Cependant, je ne peux laisser sans réagir les arguments que vous avez utilisés lors de la discussion du vœu sur la réforme des retraites présenté le 18 décembre dernier, ainsi que dans la lettre en forme de tract que vous avez adressée à l'ensemble du personnel communal.

Dans ce vœu, vous affirmiez refuser la disparition du système solidaire de retraite par répartition, au profit du projet gouvernemental de retraite par points. Vous sous-entendez donc que les régimes en points ne sont pas des régimes par répartition, ce qui est absurde puisque l'AGIRC-ARCO, l'IRCANTEC, les régimes des professions libérales et les indépendants sont des régimes en points par répartition.

Faut-il aussi vous rappeler que par construction, tout régime fonctionnant en répartition est fondé sur le principe de la solidarité intergénérationnelle, c'est-à-dire sur un enchaînement de droits et de devoirs qui se perpétuent aussi longtemps qu'il y a des cotisants, ce qui sera le cas dans le futur régime de retraite universelle.

Ensuite, rien ne permet de proclamer, contrairement à ce que vous avez écrit dans votre courrier de personnel, que le projet de réforme en cours de discussion au Parlement vise, je cite : « La transformation du principe de répartition et de solidarité par celui de la capitalisation et de l'individualisation du calcul des retraites. »

À cet égard, je rappelle, pour en revenir à notre système actuel, que si la répartition obligatoire s'est imposée en France en 1945, c'est notamment par le premier gouvernement de Vichy et son ministre Belin, que j'évoquais tout à l'heure, avait puisé dans les réserves des régimes d'assurance sociale en capitalisation accumulées avant-guerre pour financer en 1941 l'allocation aux vieux travailleurs salariés de l'époque. C'est dans la loi de répartition de mars 1941.

Dès lors, comme l'a justement pointé l'économiste Philippe Simonnot dans un récent article du *Monde*, compte tenu de la durée de montée en charge d'un régime de capitalisation, il ne restait que la solution de la répartition pour créer un régime de retraite unifié tel qu'envisagé à l'époque par ses concepteurs et cela est toujours d'actualité.

On voit donc bien que la menace de la substitution de la capitalisation à la répartition relève du fantasme, agité dans l'unique but d'abuser les gens de bonne foi et de les rallier à votre cause. Vous êtes tellement obsédé par la capitalisation que vous la voyez partout, même quand elle n'est pas là. Il est donc plus que regrettable, pour terminer, que par vos affirmations erronées, vous participiez avec la caution de vos alliés dont le Parti socialiste à l'hystérisation actuelle du débat sur les retraites, au risque de déchaîner des forces obscures dont rien n'assure que vous serez toujours en mesure de les maîtriser, et que se

faisant, vous persistiez en dépit de propos lénifiants à refuser aux autres d'être des autres, comme l'a fort justement rappelé il y a peu le député Jean-Louis Bourlanges. Je vous remercie de votre attention. »

#### **M. LE MAIRE**

« Chers collègues, tout en respectant votre droit à vous exprimer, je veux juste rappeler la délibération : il s'agit de verser 3 000 €. »

#### **M. COCQ**

« Comment passer après cela ? »

« Écoutez, chers collègues, Jean-Louis, je ne sais pas comment te le dire, mais il ne vaut pas manier des concepts que l'on ne tient pas dans les mains et que l'on n'arrive pas à faire circuler dans son cerveau. Tu ne peux pas venir nous expliquer la construction de l'histoire et du récit historique en venant nous dire, sur l'histoire de la Sécurité sociale, que c'est le Général de Gaulle qui l'a imposée, parce que c'est écrit dans ses mémoires. Justement, c'est celui qui a gagné qui écrit le récit historique. Le récit historique n'est pas celui-là. L'histoire de la construction de la Sécurité sociale n'est pas celle-là, nous la connaissons aujourd'hui, nous savons toutes celles et tous ceux qui ont payé, y compris le prix du sang et du devoir pour l'imposer. Donc, ne viens pas aujourd'hui nous faire des leçons d'histoire au rabais, car le débat mérite mieux que cela.

Je viens maintenant sur le fond pour ne pas m'étendre, parce qu'il y a un certain nombre de choses. Tu as bien compris que tes concepts de triangulation et ton esprit disruptif qui vient aujourd'hui nous citer George Orwell, alors que le premier qui pratique la politique orwellienne se situe à l'Élysée, cela ne me fait pas doucement rigoler, mais cela attriste une Assemblée comme celle-là censée représenter la population.

Je reviens sur l'objet de la discussion, et pas sur des digressions qui n'ont au final aucun sens. Je voudrais revenir sur le point qu'évoquait tout à l'heure Alain CHEVALIER dans son intervention, qui partait d'un fait qui est la question du droit de grève et du droit constitutionnel de grève. Et de ce point de vue, nous avons une différence d'approche entre ce qu'est un droit inscrit tel qu'il l'est aujourd'hui, et un droit réel et effectif. De ce point de vue, il y a une bascule extrêmement importante qui s'est opérée depuis maintenant une trentaine d'années. La forme nouvelle du capitalisme financiarisé et mondialisé a fait que les processus nouveaux de division du travail font que l'exercice réel du droit de grève est aujourd'hui de plus en plus compliqué, l'exercice de l'action collective des salariés est rendu de plus en plus difficile par le système tel qu'il se veut aujourd'hui. C'est un fait.

Mais il y a un élément nouveau que nous avons aujourd'hui avec le gouvernement Macron et la réforme des retraites telle qu'elle est proposée, et le mouvement social et populaire tel que nous l'avons sous les yeux. Il y a une action coercitive de l'institution. Il y a une action coercitive de l'État pour empêcher aujourd'hui le débat dans ce pays. C'est à cela que nous avons à faire. Je le dis parce que l'on a vu ces dernières semaines et ces derniers jours un Recteur, de l'Académie de Marseille par exemple, lancer la chasse aux sorcières contre un certain nombre d'enseignants. On a vu un Proviseur dans un lycée de l'Ouest de la France aller faire des recherches sur les réseaux sociaux pour empêcher un jeune de passer un examen. On a vu la prime de la SNCF versée aux non-grévistes pour essayer, justement, de susciter l'attention et de diviser l'ensemble du pays.

J'ai bien entendu un ministre qui disait que : « Non, le gouvernement n'avait pas avalisé cette dernière mesure. » C'est pire, il ne l'a pas avalisée, il l'a suscitée et même, il l'a donnée à voir. Jusqu'à présent quand les gens se levaient pour exprimer un mécontentement, exprimer leur droit constitutionnel du droit de grève, ils se battaient, ils acceptaient les risques, y compris les retenues sur salaire, mais celles-ci étaient l'objet d'un étalement, comme cela s'est toujours fait en reprenant 3 jours par mois, etc. Cela a été le cas d'un certain nombre de mouvements de grève, j'ai moi-même fait la grève

plusieurs semaines à une époque. J'ai eu des retenues sur mon salaire pendant des mois et des mois, au-delà d'une année. Les choses se faisaient encore et c'était un gouvernement de votre bord, Monsieur CHEVALIER, à l'époque.

Mais aujourd'hui, il y a une logique punitive à l'œuvre avec Monsieur Macron qui vise à punir, à châtier les gens au maximum de manière à ce que ceux-ci ne recommencent pas. Et ceux-là, on ne va pas leur enlever 3 jours sur salaire, on va leur enlever 10 jours, 15 jours, 20 jours. Voilà l'exemple que donne le gouvernement dans cette lutte et ce mouvement populaire.

Dès lors que la puissance publique institue un désordre tel qu'il est aujourd'hui, fracture la société comme cela, eh bien je trouve plutôt sein qu'une autre collectivité publique, une autre expression de l'ensemble de cette population face à ce désordre propose un ordre de solidarités qui permette de reconstruire à nouveau du commun, et qui finalement, sorte de cet affrontement complètement belliqueux institué au plus haut sommet de l'État.

Un dernier point pour répondre à mon collègue Patrick LE GUILLOU. Tu parles de la question de la légalité, qui est une vraie question posée sur ce sujet. J'ai aussi un désaccord là aussi avec toi. Je crois que quand le corps social et le corps politique sont à ce point contraints, maltraités, il est légitime qu'ils puissent trouver à s'exprimer. Je pense que le mouvement populaire, toujours, est en capacité d'exprimer et d'impulser sa propre nouvelle légalité. »

**M. LE GUILLOU**

« La porte ouverte à tout. »

**M. COCQ**

« Non. Excuse-moi, c'est Rousseau, Hobbes, c'est tout le monde, tous les grands philosophes disent que la souveraineté populaire ne peut pas être corsetée, fût-ce par une constitution. Toujours le peuple est libre d'abattre les règles qu'il s'était données pour s'en doter de nouvelles. Nous verrons si c'est ce qui se passe. C'est l'issue du mouvement qui nous le dira. Le verdict se fera au moment venu. En attendant, nous allons faire ce pas en avant je suis très fier de le faire. »

**M. LE MAIRE**

« Merci, François. D'autres interventions ? Valérie. »

**M<sup>me</sup> TECHER**

« Bien évidemment, nous voterons cette délibération.

D'entendre parler, on s'autoproclame défenseur des usagers des transports. Je prends les transports tous les jours. »

**M. BESNARD**

« Et les cantines. »

**M<sup>me</sup> TECHER**

« Oui, écoute, je suis usagère du service public. Je voudrais souligner le climat dans les transports, les difficultés réelles qu'ont rencontrées les usagers, mais aussi cette solidarité, ces discussions qu'il y avait dans les transports. Les gens se sont arrangés, il y a par exemple eu sur Champigny des assemblées générales, des instituteurs ont réuni des parents, leur ont expliqué comment cela allait se passer. Et cela a été l'occasion aussi d'écouter ces parents qui sont aussi des salariés, et qui contestent le modèle de retraite que l'on est en train de nous préparer.



Beaucoup de femmes aussi, parce que c'est une réforme profondément sexiste. Ce sont d'ailleurs les modèles, les simulateurs que tout le monde attend. Tous les modèles autour des femmes ont été supprimés. Ce n'est pas un hasard.

Alors, arrêtez de vous approprier la parole des gens qui prennent les transports tous les jours pour aller travailler, qui n'ont aucune envie d'aller travailler jusqu'à 67 ou 70 ans, qui souffrent au travail. On est en train de démonter le Code du travail, l'assurance-chômage, la retraite. Donc, arrêtez de vous autoproclamer porte-parole d'une majorité silencieuse, prenez les transports. »

**M. SY**

« Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Bien entendu, je soutiens le mouvement et les revendications portées par les nombreux grévistes, que ce soit au niveau local ou national. C'est dans ce sens que j'avais d'ailleurs proposé au mouvement des Gilets jaunes de tenir une Caisse de grévistes lors du lancement de notre mouvement du 17 janvier dernier, ce qu'ils ont accepté. Bien entendu, ce soir, c'est dans ce sens et la continuité de cette action que je voterai favorablement cette délibération. »

**M. JEANNE**

« Bonsoir mes chers collègues. Monsieur le Maire, vous êtes en campagne. »

**M. LE MAIRE**

« Ah. Ce soir je suis Vert, excusez-moi. »

**M<sup>me</sup> ZELIOLI**

« Changez de disque. »

**M. JEANNE**

« Je peux m'adresser à vous ?

Et vous pouvez, si vous le voulez, faire respecter notre règlement intérieur et faire en sorte que les élus de cette Assemblée puissent s'exprimer, y compris devant vos partisans.

Je voudrais donc déjà faire deux remarques à deux de nos collègues avant d'en revenir sur le fond de la délibération, puisque nous avons à voter sur un texte.

La première s'adressera à Monsieur VACHÉ. Je trouve votre intervention intéressante. Je vous rappelle tout de même que vous êtes aujourd'hui avec une partenaire qui se revendiquait du gouvernement de Monsieur Macron il y a encore quelques jours. À un moment, il faut savoir aussi où est la cohérence.

Autre remarque à l'attention de Monsieur COCQ qui m'a fait une remarque un peu déplaisante lors d'un dernier Conseil. Je trouve que vous avez eu une attitude bien pire que celle que vous dénonciez à mon égard, à l'égard de notre collègue Jean-Louis BESNARD en lui disant que son cerveau ne fonctionnait pas tout à fait normalement. »

**M. COCQ**

« Non. »

**M. JEANNE**

« On peut avoir un avis différent de l'autre et le respecter sans pour autant s'en prendre à son cerveau. »

**M. COCQ**

« En attendant, écoutez ce qu'il se dit, Monsieur JEANNE. »

## M. JEANNE

« J'ai parfaitement écouté, et si vous voulez bien me laisser terminer mon intervention, je pense que Monsieur le Maire vous donnera après la possibilité de vous exprimer. Je n'en doute pas.

Je voudrais que l'on dise un mot sur le sujet. Cette réforme des retraites, je n'y suis pas forcément favorable à titre personnel. Je pense qu'il y avait une autre façon de faire, aussi bien sur le fond que sur la méthode. En tout état de cause, il faut revenir à la délibération que vous nous proposez, et surtout à votre méthode. Je rappelle que lors de la soirée des vœux, puisque vous aviez annoncé cette mesure lors de la soirée des vœux tant au personnel qu'aux personnalités qu'à la population, vous avez annoncé que cette mesure toucherait, je vous cite, « toutes les familles qui se sont mises en grève à Champigny ». Si l'on fait un calcul assez rapide, puisqu'on a quand même des éléments statistiques, c'était au minimum 500 000 € qu'il fallait avancer. Puis, vous vous êtes rendu compte que cette annonce était un peu rapide certainement, et vous avez rétro-pédalé dans la presse pour dire qu'au fond, ce serait 3 000 € pour grosso modo une quinzaine de familles.

Cela va vous surprendre, mais je suis d'accord avec un point que vous avez évoqué et qui a été rappelé avec sa voix toujours charmante dans mon dos, Madame Boucher, l'ancienne collègue de notre Assemblée d'ailleurs, qui a dit : « Cela ne fait que 3 000 € ». Effectivement, je partage votre avis, cela ne fait que 3 000 €. Et vous avez raison de dire que nous avons voté des subventions dans cette Assemblée au pied levé pour une association, pour une situation difficile, pour un pays étranger. En soi, la somme, on pourrait dire qu'elle n'est pas choquante. Ce n'est pas tellement le problème.

Ce qui est choquant, c'est ce qui a été rappelé par un certain nombre de nos collègues, le problème de la légalité. Manifestement, vous assumez d'être un Maire prônant l'illégalité. C'est votre choix. Et c'est aussi votre approche, puisque vous êtes en campagne. Vous dites partout que vous êtes un Maire solidaire. Moi, je trouve que vous n'êtes pas solidaires ce soir avec cette délibération pour une raison très simple : si les élus qui vont voter pour cette délibération, qui ont une délégation, avaient simplement reversé 5 % de leur indemnité sur un mois, cela faisait les 3 000 € sans aucun problème. Vous pouviez le faire, et donc, vous étiez parfaitement solidaires, ce que, d'ailleurs, un certain nombre de gens de votre famille politique, que ce soit la France Insoumise ou le Parti communiste, ont fait à l'Assemblée nationale ou au Sénat.

Vous avez choisi un autre biais qui est le vôtre, mais qui est surtout celui de l'usage des fonds publics. Et moi, comme vous, je suis en campagne, je rencontre beaucoup de nos concitoyens campinois, et je peux vous dire que cette mesure ne passe pas vraiment auprès de la population qui ne comprend pas que la Ville verse quelque chose à cette Caisse intersyndicale.

Le droit de grève est un droit constitutionnel, beaucoup l'ont rappelé, et il n'est absolument pas question de le remettre en question. Mais il est aussi une autre liberté qui est celle de faire la grève, qui est celle de pouvoir travailler. C'est aussi une liberté de ne pas vouloir donner. Et là, par cette décision, vous vous sentez légitime pour dire que les 78 000 Campinois accepteraient le texte que vous proposez ce soir à travers ce versement de 3 000 €. Là, je crois que vous faites une erreur sur le plan juridique et sur le plan politique.

Au fond, vous l'avez dit, c'est un acte politique. Vous êtes en campagne électorale. Vous n'êtes pas solidaire et vous ne faites ce soir que de la communication à des fins purement électoralistes. C'est bien dommage, parce que je crois que vous auriez pu procéder autrement. Je vous ai donné une méthode pour le faire, que certains appliquent, vous refusez de le faire ce soir. Et c'est la raison pour laquelle on ne pourra pas s'associer à votre délibération pour une raison évidente que je viens d'expliquer ce soir. »

**M. LE MAIRE**

« Il y a effectivement une multitude de moyens d'action pour être solidaire. Mais n'opposez pas cette délibération aux comportements individuels ou collectifs que nous pouvons avoir. Vous ne savez pas ce que font les collègues ici. Vous ne savez pas comment ils se comportent par ailleurs. Ne comparez pas l'un et l'autre pour masquer votre refus profond de tous ceux qui manifestent. Cela ne vous va pas. Votre conception est à l'opposé de la solidarité. Vous voulez imposer vos choix. Vous défendez tout le temps ce qui est au niveau national, en mettant un petit bémol en disant : « Ce n'est pas la réforme que j'aurais voulue. » Peut-être que la vôtre aurait été pire que celle-là, ce n'est pas impossible. On a eu d'autres expériences, comme 1995 par exemple. »

**M. GUIGNARD**

« 2010, Sarkozy. »

**M. LE MAIRE**

« Il y a eu, dans l'histoire passée, quelques-uns de vos amis ont pris des mesures totalement antisociales, profondément antisociales. Donc, s'il vous plaît, ne venez pas nous faire la leçon. Et surtout, en plus, vous mentez encore une fois. Vous avez été jusqu'à faire un calcul, je ne sais pas où vous l'avez inventé. Je ne sais pas qui vous a conseillé, mais franchement... »

**M. JEANNE**

« C'est le vôtre. »

**M. LE MAIRE**

« Votre conseil n'est pas bon, parce que c'est complètement faux. Je ne sais pas qui vous a conseillé, mais franchement votre conseiller n'est pas le bon. Où avez-vous vu, est-ce que vous pensez sincèrement que j'allais prendre une décision qui coûterait 500 000 € ? Franchement ? »

**M. JEANNE**

« C'est ce que vous avez annoncé. »

Devant des milliers de Campinois, vous l'avez redit ce soir. »

**M. LE MAIRE**

« Je vais vous relire ce que j'ai dit mot par mot. Je l'ai dit le 9 janvier, jour des vœux : « Le 14 décembre dernier, à l'initiative des groupes de la majorité, notre Conseil municipal a voté un vœu de soutien au mouvement contre la réforme des retraites. Ce soir, le 9 janvier, je vous annonce que je proposerai au prochain Conseil municipal du 4 février une contribution de la Ville une Caisse de solidarité avec les grévistes, et voir à mettre de place un dispositif pour soutenir les familles campinoises qui justifieront une difficulté financière exceptionnelle liée à leur participation aux grèves. »

Ce que j'ai précisé, ce que n'a pas fait *le Parisien* suffisamment à ce moment-là, et qui vous a bien facilité les choses pour émettre une contrevérité, mais elle est tellement grosse... De toute façon, plus elles sont grosses, Monsieur JEANNE, vous êtes un peu habitué. C'est le marché, tout va disparaître ici. Plus c'est gros, plus vous pensez qu'il va en rester quelque chose. Malheureusement, mais je pense que vous prenez un peu trop les gens pour des imbéciles.

Depuis, effectivement, ce que j'ai dit sur le dispositif, c'est l'aide simplement que nous faisons tout le long de l'année à des familles en grande difficulté sociale, et malheureusement les différentes politiques de ces 20 dernières années conduisent à ce que des centaines de familles campinoises sont à la fin du mois... Que dis-je, à la fin du mois ? Au 12 du mois quand on est au RSA, évidemment. Quand quelqu'un se noie, que

fait-on ? On plonge et l'on essaye de le sortir de l'eau. C'est tout simplement ce que nous proposons, et ce n'est pas quelques centaines d'euros d'aides multipliées par 3 000 pour faire 500 000. Ce sont des bons alimentaires qui vont à 30, 40, 50, 80, 90 € maximum. C'est cela, l'aide exceptionnelle. Ce n'est pas autre chose. Donc, ne dites pas des choses qui sont de totales contrevérités. »

#### **M. VACHÉ**

« Monsieur le Maire, deux remarques. D'une, sur la question de la police du Conseil municipal. Je ne suis pas d'accord quand une partie du public hue nos collègues. Nous sommes dans une représentativité démocratique et cette Assemblée est représentative. Aujourd'hui, il y a une crise de la légitimité politique et ce n'est pas par ce genre de méthodes que l'on avancera. Je tiens à le dire et saluer mes collègues Jean-Louis BESNARD et Patrick LE GUILLOU, parce que ce n'est pas normal d'avoir des huées.

Ensuite, la deuxième remarque est sur vous, Monsieur Laurent JEANNE. Je vais vous parler de la campagne électorale. J'ai clairement une sensibilité de gauche. Je pense qu'aujourd'hui, cette réforme doit être améliorée. Ensuite, maintenant, vu que vous êtes en campagne, on peut aussi parler de votre campagne électorale. Comme vous flirtez avec l'extrême-droite, si vous venez sur notre terrain et que vous vous immiscez sur la campagne électorale, moi aussi je peux le faire et regarder ce qui se passe chez vous. Moi aussi je peux prétendre et affirmer des choses.

Cette situation, je tiens à le dire, je tiens aussi à la démontrer, parce qu'aujourd'hui chacun sur son territoire, sur son couloir, nous sommes en campagne électorale. Mais la campagne électorale ne doit pas influencer sur ce dernier Conseil municipal.

Merci. »

#### **M. SUDRE**

« Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, chers collègues.

Depuis plusieurs semaines, une mobilisation sociale historique traverse notre pays. Au nom du Groupe communiste, je tiens à réaffirmer notre entière solidarité avec celles et qu'eux qui luttent depuis le 5 décembre dernier pour s'opposer à la destruction de notre système de retraite. Oui, nous sommes fiers d'être aux côtés de ceux qui résistent et refusent de baisser la tête face aux attaques du monde de la finance.

Fidèle à sa tradition de solidarité comme cela a été rappelé en début de séance par ma collègue Fily KEITA, notre Ville, par le vote de cette délibération qui fait suite au vœu adopté lors du dernier Conseil municipal, marque à la fois notre soutien total aux grévistes et notre opposition ferme à cette réforme mortifère.

Depuis que Monsieur le Maire a fait cette annonce lors de la cérémonie des vœux aux personnalités le 9 janvier dernier, la droite, comme La République en Marche n'ont eu de cesse de dissimuler mensonges et contrevérités pour évacuer le fond du débat, à savoir le contenu de la réforme des retraites.

Que n'a-t-on pas entendu ? Certains, et j'en vois ici présents ce soir dans cette salle, ont parlé de « détournement d'argent public ». Décidément, le ridicule ne tue pas. Comment peut-on oser affirmer cela quand son propre parti reçoit directement ses directives du plus grand fonds de pension au monde : BlackRock ? La réforme portée par La République en Marche et ses députés est purement idéologique. »

#### **M. BESNARD**

« N'importe quoi. »

#### **M. SUDRE**

« Elle est dictée par des intérêts uniquement financiers. Je vous ai laissé parler, Monsieur BESNARD et Monsieur LE GUILLOUX, je ne suis pas intervenu. S'il vous plaît, un peu de courtoisie. S'il vous plaît. »

Avec cet acte de solidarité, nous avons même été accusés de ne pas servir l'intérêt général. Si la situation sociale n'était pas aussi grave, nous pourrions presque en sourire. Il faut dire qu'entendre ces propos dans la bouche d'un homme dont le parti a supprimé l'ISF, a baissé les APL, gelé le SMIC, sacrifié les services publics sur l'hôtel de la rentabilité, ou encore supprimé les indemnités à des milliers de chômeurs ne manque pas de saveur. Nous connaissons tous ici la réalité de la politique d'Emmanuel Macron. En 2018, elle a créé plus de 400 000 pauvres supplémentaires. L'austérité, mais pas pour tout le monde. Les 100 plus grandes fortunes françaises ont réalisé chacune 1,6 million d'euros d'économies. Et grâce à la suppression de l'ISF, les 358 000 Français les plus riches ont bénéficié d'un cadeau de 33 € par jour alors qu'ils disposent d'un patrimoine de 1 000 milliards d'euros.

En parallèle, le gouvernement a continué les politiques massives d'exonérations d'impôt aux entreprises, notamment les plus grandes. On parle de 40 milliards d'allègements fiscaux aux grands groupes pour la seule année 2019. Je ne parle même pas de l'évasion fiscale qui, chaque année, représente un montant d'environ 100 milliards d'euros. Des chiffres qui donnent le tournis, mais qui montrent que l'utilisation de l'argent public préoccupe moins les partisans d'Emmanuel Macron quand il s'agit de gaver les riches au détriment de l'intérêt général que nous défendons chaque jour.

Avec la réforme et le scandale Delevoye, nous avons touché un point central du macronisme, le mélange entre pouvoir politique, milieu privé et financier. C'est l'ADN même de La République en Marche. Il ne faut pas oublier qu'en 2017, le gouvernement comptait 12 millionnaires, et que dire du remplaçant de Monsieur Delevoye Laurent Pietraszewski, ancien DRH d'Auchan connu pour avoir mis à pied une salariée pour une erreur de commande de 80 centimes d'euros, et un pain au chocolat cramé donné. Un symbole de plus dans votre panthéon du mépris de classe.

Quant à vous, Monsieur JEANNE, vous en faites ce soir une fois de plus la preuve. Vous avez tenté de faire de cette décision une polémique politique indigne des Campinoises et des Campinois, cela pour mieux masquer une réalité : votre soutien à cette réforme des retraites.

Remarque, comment pourrait-il en être autrement ? Vous aviez déjà soutenu celle de Nicolas Sarkozy en 2005. Votre tentative d'instrumentalisation ne trompera personne. À l'image de votre présence dans cette Assemblée, vous êtes minoritaire. Après les 63 jours de mobilisation, un sondage réalisé les 3 et 4 février par le Huffpost montre que 51 % des Français se prononcent toujours pour un retrait pur et simple et 54 % soutiennent le mouvement social. Malgré les intimidations, les mensonges, les violences policières et le mépris, l'opinion publique n'a jamais basculé, jamais. Cela pour une simple raison, jeunes, salariés retraités, toutes et tous ont bien compris que la réforme poursuivait un triple objectif : baisser les pensions, faire travailler plus longtemps et livrer notre système de retraite à des fonds de pension.

En vérité, droite et République en Marche ne parlent jamais du fond, toujours en surface, prêtes à polémiquer et souffler le mensonge. Depuis le 5 décembre, l'amateurisme du gouvernement apparaît au grand jour. Nous ne cessons de découvrir des mensonges, voire des irrégularités du droit. Le dernier rapport du Conseil d'État est éclairant, et l'on ne peut pas le qualifier de « repère de gauchistes ». Il estime, je cite : « Ne pas avoir eu le temps de garantir au mieux la sécurité juridique de la réforme », et déplore aussi les projections financières lacunaires du gouvernement, ainsi qu'un recours aux ordonnances qui fait perdre la visibilité d'ensemble.

Quant à la communication gouvernementale qui assène que chaque euro cotisé ouvre les mêmes droits pour tous, le Conseil d'État estime que cela » reflète imparfaitement la complexité et la diversité des règles de cotisation ou d'ouverture de droits définis par le projet de loi. »

Comment peut-on sérieusement nous expliquer que le problème dans ce pays concernant notre régime de retraite, c'est le financement ? On parle d'un pays champion d'Europe

dans le versement de dividendes, 51 milliards au 2<sup>e</sup> trimestre 2019, et qui exonère les riches de plus de 3 milliards d'impôts en supprimant l'ISF. Je ne parle même pas des recettes de la Caisse d'amortissement de la dette sociale estimées à 24 milliards en 2024, et qui seront donc disponibles tous les ans, ou encore du fonds de réserve évoqué par le Conseil d'orientation des retraites qui se chiffre à 136,9 milliards d'euros au 31 décembre 2017. De l'argent, il y en a.

Aujourd'hui, le produit intérieur brut par tête en France est le plus élevé que l'on ait jamais connu. En tenant compte de la démographie et des prix, chaque Français s'est potentiellement enrichi par rapport à il y a 20 ans. En fixant comme cap indépassable 14% du PIB pour financer notre système de retraite, le gouvernement se base uniquement sur le prisme de l'économie. Mais les retraites, ce n'est pas simplement cela, ce sont les plus belles années de notre vie. Des années où l'on profite de sa famille après une vie de travail, pour beaucoup pénible avec des horaires décalés, des heures de transports de plus en plus longues et un salaire pas souvent décent, et l'on voudrait aller encore plus loin.

Ce que propose le gouvernement, c'est de nous faire travailler au minimum jusqu'à 64 ans, c'est-à-dire au moment où l'espérance de vie en bonne santé baisse. Un exemple illustre l'inhumanité et l'injustice de cette réforme : les égoutiers de Paris ont aujourd'hui une espérance de vie de 55 ans. Ils n'auront même pas accès à la retraite avec cette réforme. Imagine-t-on un danseur étoile faire des pointes à 64 ans ? Une infirmière chercher une veine à 64 ans ? Ce n'est pas sérieux. Cette réforme des retraites pose un débat de fond sur la question de savoir dans quelle société on veut vivre.

D'autres choix sont possibles pour permettre de garantir une retraite décente à 60 ans pour toutes et tous les salariés. Quand certains privilégient les intérêts de la finance et les desiderata du patronat, nous faisons le choix de la solidarité et de l'intérêt général.

Enfin, et pour terminer, nous assumons le fait de soutenir financièrement des femmes et des hommes qui luttent pour un monde plus juste, plus équitable. Encore une fois, merci à celles et ceux qui aujourd'hui se mobilisent pour défendre cette formidable conquête qu'est notre système de retraite par répartition instituée en 1945 par le Conseil national de la Résistance. Je vous remercie. »

#### **M. ROUGIER**

« Bonsoir à tous.

Je vois que la campagne est bien lancée, cela tire tous azimuts. Je vais faire une réponse à mon collègue Clément VACHÉ. Soyez rassuré, je ne flirte pas avec Monsieur JEANNE. Pour mémoire, Monsieur JEANNE m'a fait un procès en début de mandature, que j'ai gagné. Ensuite, Monsieur ADENOT m'a fait un procès en cours de mandature que j'ai gagné également.

Moi, j'ai fait mon travail. J'ai subi les assauts, les dépôts de gerbe, on m'a hué, on m'a conspué parce que l'on m'a dit que j'étais d'extrême-droite. Je vous ai déjà dit que je ne suis pas d'extrême droite, je suis nationaliste, j'aime mon pays, je le défends. J'ai peut-être une vision un peu différente de la vôtre, certainement, mais je ne suis pas non plus insensible. J'ai un cœur, comme vous.

Ce que je voulais dire également, je vous ai déjà dit la dernière fois, c'est que vous avez tous ici voté pour un banquier. Maintenant, il faudrait peut-être assumer. Vous assumez. Vous aviez un deuxième choix. Moi, je l'ai pratiqué, il faudra l'essayer un jour. De toute façon, vous n'aurez pas le choix.

Je vous remercie. »

#### **M<sup>me</sup> KEITA-GASSAMA**

« Oui, je vous rassure Monsieur ROUGIER, effectivement, nous avons une légère différence. Je vais revenir rapidement sur les propos de Monsieur BESNARD qui m'ont

dressé les poils. Mais mon collègue François COCQ a bien répondu, sur l'hystérisation du débat. »

**M. LE GUILLOU**

« C'est un commentaire ou une intervention sur les propos antérieurs ? »

**M<sup>me</sup> KEITA-GASSAMA**

« C'est une intervention, Monsieur LE GUILLOU. Nous sommes là pour échanger et donner... »

**M. LE GUILLOU**

« Je veux bien échanger, mais avec des règles du jeu qui soient fixes. »

**M<sup>me</sup> KEITA-GASSAMA**

« Laissez-moi la parole, c'est moi qui ai la parole laissez-moi parler et après, vous demandez la parole, on vous la donnera si l'on vous la donne.

L'hystérisation du débat : je voudrais rappeler que les grèves ont duré plus d'un mois et demi, et que beaucoup de différents corps de métiers se sont mêlés à cette grève. Si vous dites que les policiers, les enseignants, les avocats, les médecins, j'en oublie beaucoup... La RATP, la SNCF, les cheminots, tous ces gens sont peut-être hystériques, c'est votre vision, étriquée comme d'habitude.

Monsieur JEANNE parlait de soutien. À chaque Conseil municipal, Monsieur JEANNE radote, il faut changer de disque. « Monsieur le Maire, vous êtes en campagne », à chaque fois, il commence son intervention comme cela. Monsieur le Maire, il faut faire attention, je pense qu'il doit rêver de vous souvent.

Vous avez parlé de « solidaire », « le maire n'est pas solidaire ». Nous, les élus présents, nous étions dans les manifestations. On ne vous a pas vu, Monsieur JEANNE. Nous aussi nous sommes salariés, nous aussi on a perdu sur nos salaires. C'est une manière aussi d'être solidaire, et vous ne savez pas si l'on a donné individuellement aux différentes Caisses de grèves qui se tiennent partout sur le Département. Ça, c'est clair et net. Vous vous en souvenez, cela a été bien dit par mon collègue Monsieur SUDRE, les manifestations, la population ne comprend pas ce que vous disiez. J'imagine que ce n'est pas vous qui allez aider la population autour de vous à comprendre, parce que partout où vous passez, ce sont des contrevérités.

Clément disait que ce n'est pas normal. Je trouve que ce n'est pas normal non plus de refaire l'histoire et de balayer des choses comme cela a été fait ce soir. C'est normal que cela suscite des réactions.

Et pour finir, simplement, situations particulières, soutien particulier. Que chacun prenne sa responsabilité. Pour ma part, je prendrai la mienne. Mais pour mes collègues Messieurs LE GUILLOU et BESNARD, comme d'habitude, vous vous défilez. C'est ce que vous avez fait pendant tout ce mandat. »

**M. LE MAIRE**

« Monsieur ROUGIER. Allez-y, très court. »

**M. ROUGIER**

« Une toute petite chose que j'ai oubliée tout à l'heure pour Monsieur VACHÉ. Le 9 janvier, lors des vœux du Maire, il me semble que Madame NGUYEN m'avait demandé, c'était peut-être une boutade, de rejoindre leur liste. Vous voyez, je ne flirte pas qu'avec Monsieur JEANNE. »

**M. LE MAIRE**

« L'objet de ce soir n'est pas la constitution des listes pour le 15 mars prochain, mais bien de voter pour une délibération favorable au versement de 3 000€ à la Caisse de grève intersyndicale du comité de grève de Champigny-sur-Marne.

**M. LE MAIRE**

« Effectivement vous n'aviez pas levé le bras. En tous les cas, merci pour cette délibération qui permettra de verser aux cheminots. »

**3 ne participent pas au vote**

**Mme RENAUD Monique, M. ROGERS Colin, M. FUCHS Yves**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**28 votes pour dont 2 procurations**

**15 votes contre dont 2 procurations**

M. JEANNE Laurent mandataire de M. MOUANGA Jean-Barthelemy,  
M. DUVAUDIER Michel, Mme AMAR Sophie, M. BARON Franck, M. VIGUIE Yann, Mme  
THIROUX Aurore, M. BASTIN Wilfrid, Mme MORGADO Rosalia,  
Mme DE AMORIN SILVA Isilda, M. CHEVALIER Alain,  
M. ROUGIER Jean-Marie mandataire de Mme RECHER Virginie,  
M. BESNARD Jean-Louis, M. LE GUILLOU Patrick

**1 abstention**

M. LAGACHE Jean-Marie

**Sortie de séance de M. SY à 21h50**

**2)**

**Attribution des subventions aux associations pour l'année 2020.**

Commissions concernées :

6<sup>ème</sup> commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationale, Comité de jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration/Droits et citoyenneté des résidents étrangers, Nouvelles Technologies de l'information et de la télécommunication,

1<sup>ère</sup> commission : Finances, marchés et achats publics, personnel communal.

**Rapport présenté par S. SOLARO**

Conformément à la loi de 2013 relative à la transparence de la vie publique en matière de déclarations d'intérêts, les élus intéressés à la décision d'octroi d'une subvention ou siégeant dans les conseils d'administration des associations mentionnées dans les tableaux, joints à la présente délibération, ne participent pas au vote, notamment :

*Mme KENNEDY pour 2E2M*

*M. SUDRE, pour le Red Star Club de Champigny ;*

*M. BLIMI pour l'Office Municipal des Migrants ;*

*M. BESNARD Jean-Louis pour l'association Visa94*

*Mmes LURIER, KEITA GASSAMA, LE LAGADEC, KENNEDY et M. JL BESNARD pour l'association Point Ecoute ;*

*Mme DUPRE et M. LAMBERT pour « Champigny Solidaire » ;*

*Mme FLORES RACMACHERS et M. LAMBERT pour le CGOS ;*

*Mmes CAPORAL, TECHER et M. GUIGNARD et M. VACHÉ pour l'association de la Régie de quartier des Mordacs ;*



*M. SY Mamadou pour l'association Union Tremplin Socioculturelle de France ;  
Mme DUPRE et M. JL BESNARD pour l'ABEP Soin ;  
Mme ADOMO Caroline et Mme AHANDA Patricia pour le collège Roi Tanguy ;  
Mme KENNEDY et M. BLIMI pour l'association des Amis du Musée de la Résistance Nationale ;  
Mme LURIER, Messieurs GAIGNE, LAHORE, SY, FUCHS et VIGUIE pour le Comité de Jumelage ;  
M. KUENGIENDA et Mme VACHER pour l'association Multi-Loisirs.  
Mme LEFIEF Sergine pour l'association CNL La Louvrière ;*

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**3)**

**Acquisition auprès du Département du Val-de-Marne d'une emprise située au 734, avenue Maurice Thorez.**

Commissions concernées :

2<sup>ème</sup> commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique/Emploi-Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1<sup>ère</sup> commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

3<sup>ème</sup> commission, Espaces Publics/Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public/Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par S. VACHER**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**4)**

**Protocole transactionnel SCCV Champigny La Boulonnerie.**

Commission concernée :

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal,

**Rapport présenté par C. ROGERS**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**5)**

**Rue René – Approbation des avenants n°2 aux conventions de portage foncier.**

Commissions concernées :

2<sup>ème</sup> commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique/Emploi-Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1<sup>ère</sup> commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

**Rapport présenté par D. LURIER**

**M. VACHÉ**

« Merci, Monsieur le Maire.

J'ai regardé la délibération, nous avons 137 logements dont 27% sociaux. Cela nous ferait environ + 500 habitants. Je me pose une vraie question sur l'augmentation de cette ville. Il y a eu un débat dans les années 50, 60. C'est la question, Champigny 100 000 habitants.

Pendant longtemps, le Maire, Monsieur BARGERO, a tenu la ligne des 80 000 habitants. Nous sommes redescendus à 77 000. C'est un vrai débat politique qui demande une interrogation. Je vois l'état de nos infrastructures, je vois aussi nos finances publiques, la crise que nous traversons. Je ne prends pas la responsabilité de voter cette délibération. Nous n'avons pas les infrastructures nécessaires. Nous ne sommes pas sûrs de financer avec le surplus de la taxe d'aménagement. C'est très aléatoire. Je m'abstiendrai donc sur cette délibération. »

#### **M. LE GUILLOU**

« Nous sommes cohérents avec ce que l'on a voté avant. On a voté contre le projet. Nous allons donc voter contre l'extension du portage foncier. De la même manière, nous allons voter pour l'ensemble des délibérations qui prévoient prochainement des améliorations et des versements du Boni sur les programmes de réhabilitation. Nous sommes là aussi cohérents avec ce que l'on a toujours voté. »

#### **M. LE MAIRE**

« Merci. Je veux juste préciser que ce n'est pas 500 personnes supplémentaires, mais 200. Cela n'empêche pas la justification de ton vote. Je vous propose de passer au vote.

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**29 votes pour dont 2 procurations**

**16 votes contre dont 2 procurations**

M. JEANNE Laurent mandataire de M. MOUANGA Jean-Barthelemy, M. DUVAUDIER Michel, Mme AMAR Sophie, M. BARON Franck, M. VIGUIE Yann, Mme THIROUX Aurore, M. BASTIN Wilfrid, Mme MORGADO Rosalia, Mme RENAUD Monique, M. ROGERS Colin, M. FUCHS Yves  
M. BESNARD Jean-Louis, M. LE GUILLOU Patrick  
M. ROUGIER Jean-Marie mandataire de Mme RECHER Virginie

**1 abstention**

M. VACHE Clément

6)

#### **PRU des Mordacs - Constat de transfert de propriété des espaces publics.**

##### Commissions concernées :

2<sup>ème</sup> commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique/Emploi-Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1<sup>ère</sup> commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

3<sup>ème</sup> commission : Cadre de vie : Espaces Publics/Réseaux, Environnement et Développement durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public, Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par S. VACHER**

#### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

7)

**Prolongement de la ligne de Bus RATP 520 et financement des infrastructures campinoises.**

Commissions concernées :

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

3<sup>ème</sup> commission « Cadre de vie : Espaces Publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique »

**Rapport présenté par C. CAPORAL**

**M. LE GUILLOU**

« Bien évidemment, nous sommes pour le renforcement des transports dans ce quartier. Question quand même qui me chagrine : est-ce un enterrement de première classe de l'extension du Trans-Val-de-Marne ? »

**M. LE MAIRE**

« Je ne sais pas. Je ne suis pas conseiller départemental, donc je ne sais pas. »

**M. LE GUILLOU**

« Je pense que la question, vu les prises de position qui avaient été communément admises en début de mandat, mériterait que l'on fouille cette question, notamment pour la prochaine mandature pour ceux qui auront l'honneur d'être élus. Je pense que ce sujet est vraiment d'importance. »

**M. LE MAIRE**

« Tout à fait, l'amélioration des transports en bus, avec le manque de lignes effectivement important, est la raison pour laquelle nous avons obtenu un certain nombre de succès, si je puis dire, d'améliorations sensibles de la part d'IDF Mobilités suite à nos différentes interventions.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

8)

**Avenant au Contrat de Ville : Le protocole d'Engagement Réciproques et Renforcés.**

Commissions concernées :

Toutes

**Rapport présenté par M. KENNEDY**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

9 à 16)

**Attribution de subventions municipales dans le cadre du BONI.**

Commissions concernées :

2<sup>ème</sup> commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

**Rapport présenté par S. VACHER**

**Délibération n°9** ⇒ **DECIDE** d'attribuer à la SA D'HLM IDF Habitat sise 59 avenue Carnot, 94507 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX, une aide à la réhabilitation d'un montant de 40 000 euros destinée à financer les travaux de réhabilitation des 8 logements locatifs sociaux du programme « Patay », sis 13 rue de Patay, à Champigny-sur-Marne.

*Mesdames KENNEDY, CAPORAL et ADOMO, membres du Conseil d'Administration de la SA d'HLM IdF Habitat, et Monsieur GUIGNARD, Président du Conseil d'Administration de SA d'HLM IDF HABITAT, ne participent ni au débat ni au vote.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Délibération n°10** ⇒ **DECIDE** d'attribuer à la SA D'HLM IDF Habitat 59 avenue Carnot, 94507 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX, une aide à la réhabilitation d'un montant de 76 000 euros destinée à financer les travaux de réhabilitation des 16 logements locatifs sociaux de la résidence « Bel Air », sise 21 à 25 rue du Bel Air, à Champigny-sur-Marne.

*Mesdames KENNEDY, CAPORAL et ADOMO, membres du Conseil d'Administration de la SA d'HLM IdF Habitat, et Monsieur GUIGNARD, Président du Conseil d'Administration de SA d'HLM IDF HABITAT, ne participent ni au débat ni au vote.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Délibération n°11** ⇒ **DECIDE** d'attribuer à la SA D'HLM IDF Habitat sise 59 avenue Carnot, 94507 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX, une aide à la démolition-reconstruction d'un montant de 320 000 euros destinée à financer l'opération de démolition-reconstruction des 32 logements locatifs sociaux de la résidence « Engels », sise 1 allée Watteau, à Champigny-sur-Marne.

*Mesdames KENNEDY, CAPORAL et ADOMO, membres du conseil d'administration de la SA d'HLM IdF Habitat, et Monsieur GUIGNARD, Président du conseil d'administration de SA d'HLM IDF HABITAT, ne participent ni au débat ni au vote.*

**ADOpte A LA MAJORITE**

**31 votes pour dont 3 procurations**

**11 votes contre dont 1 procuration**

M. JEANNE Laurent mandataire de M. MOUANGA Jean-Barthelemy, M. DUVAUDIER Michel, Mme AMAR Sophie, M. BARON Franck, M. VIGUIE Yann, Mme THIROUX Aurore, M. BASTIN Wilfrid, Mme MORGADO Rosalia, Mme DE AMORIN SILVA Isilda, M. CHEVALIER Alain

**Délibération n°12** ⇒ **DECIDE** d'attribuer à la SA D'HLM IDF Habitat 59 avenue Carnot, 94507 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX, une aide à la démolition-reconstruction d'un montant d'1 000 000 euros destinée à financer l'opération de démolition-reconstruction des 100 logements locatifs sociaux de la « Résidence Langevin », sise 2 à 4 rue Paul Langevin, à Champigny-sur-Marne.

*Mesdames KENNEDY, CAPORAL et ADOMO, membres du Conseil d'Administration de la SA d'HLM IdF Habitat, et Monsieur GUIGNARD, Président du Conseil d'Administration de SA d'HLM IDF HABITAT, ne participent ni au débat ni au vote.*

**ADOpte A LA MAJORITE**

**31 votes pour dont 3 procurations**

**11 votes contre dont 1 procuration**

M. JEANNE Laurent mandataire de M. MOUANGA Jean-Barthelemy, M. DUVAUDIER Michel, Mme AMAR Sophie, M. BARON Franck, M. VIGUIE Yann, Mme THIROUX Aurore, M. BASTIN Wilfrid, Mme MORGADO Rosalia, Mme DE AMORIN SILVA Isilda, M. CHEVALIER Alain

**Délibération n°13** ⇨ **DECIDE** d'attribuer à VALOPHIS HABITAT OPH DU VAL DE MARNE dont le siège social se situe 9 route de Choisy CS 50079, 94048 CRETEIL CEDEX, une aide à la réhabilitation d'un montant de 1 322 250 euros destinée à financer les travaux de réhabilitation des 80 logements locatifs sociaux de la « Cite des Peupliers » sise 1227 avenue Maurice Thorez, à Champigny-sur-Marne.

*Madame LEFIEF, membre du Conseil d'Administration de VALOPHIS HABITAT OPH DU VAL DE MARNE, ne participe ni au débat ni au vote.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Délibération n°14** ⇨ **DECIDE** d'attribuer à VALOPHIS HABITAT OPH DU VAL DE MARNE dont le siège social se situe 9 route de Choisy CS 50079, 94048 CRETEIL CEDEX, une subvention au titre de la surcharge foncière d'un montant de 228 000 euros. Cette aide est destinée à financer l'opération « Place Lénine-Ilot Verdun » d'acquisition en VEFA de 51 logements locatifs sociaux sis rue de Verdun à Champigny-sur-Marne.

*Madame LEFIEF, membre du Conseil d'Administration de VALOPHIS HABITAT OPH DU VAL DE MARNE, ne participe ni au débat ni au vote.*

**ADOpte A LA MAJORITE**

**31 votes pour dont 3 procurations**

**11 votes contre dont 1 procuration**

M. JEANNE Laurent mandataire de M. MOUANGA Jean-Barthelemy, M. DUVAUDIER Michel, Mme AMAR Sophie, M. BARON Franck, M. VIGUIE Yann, Mme THIROUX Aurore, M. BASTIN Wilfrid, Mme MORGADO Rosalia, Mme DE AMORIN SILVA Isilda, M. CHEVALIER Alain

**3 abstentions**

M. LE GUILLOU Patrick, M. BESNARD Jean-Louis,  
M. VACHÉ Clément

**Délibération n°15** ⇨ **DECIDE** d'attribuer à SA d'HLM IMMOBILIERE 3F dont le siège social se situe 159 rue Nationale. 75638 Paris cedex 13, une aide à la réhabilitation d'un montant de 505 000 euros destinée à financer l'opération de réhabilitation des 101 logements locatifs sociaux de la résidence « Square Diderot » sise 1 à 10 square Diderot à Champigny-sur-Marne.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Délibération n°16** ⇒ **DECIDE** d'attribuer à la SA d'HLM IMMOBILIERE 3F RESIDENCES, 1 boulevard Hippolyte Marques 94 200 Ivry-sur-Seine, une aide à la démolition reconstruction d'un montant de 231 500 euros destinée à financer les travaux de démolition-reconstruction des 225 logements locatifs sociaux de la résidence sociale « Egalité », sise 2 à 10 rue de l'Egalité à Champigny-sur-Marne.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

17)

**Garantie communale pour l'opération "Tranche 1-Jaurès".**

Commissions concernées :

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

2<sup>ème</sup> commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**Rapport présenté par G. LAMBERT**

*Mesdames KENNEDY, CAPORAL et ADOMO, membres du Conseil d'Administration de la SA d'HLM IdF Habitat, et Monsieur GUIGNARD, Président du Conseil d'Administration de SA d'HLM IDF HABITAT, ne participent ni au débat ni au vote.*

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

**28 votes pour dont 3 procurations**

**11 votes contre dont 1 procuration**

M. JEANNE Laurent mandataire de M. MOUANGA Jean-Barthelemy, M. DUVAUDIER Michel, Mme AMAR Sophie, M. BARON Franck, M. VIGUIE Yann, Mme THIROUX Aurore, M. BASTIN Wilfrid, Mme MORGADO Rosalia, Mme DE AMORIN SILVA Isilda, M. CHEVALIER Alain

**3 abstentions**

M. LE GUILLOU Patrick, M. BESNARD Jean-Louis,  
M. VACHÉ Clément

18)

**Garantie communale à accorder à COALLIA Habitat pour un prêt à souscrire auprès de la CDC.**

Commissions concernées :

1<sup>ère</sup> commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel communal

2<sup>ème</sup> commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**Rapport présenté par J.J. GUIGNARD**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

19 et 20)

**Garantie d'emprunts : Accord à Valophis Habitat pour financer l'opération de la Résidence Prairial.**

Commissions concernées

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

2<sup>ème</sup> commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique / Emploi-Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**Rapport présenté par G. LAMBERT**

**M. JEANNE**

« Pour répondre aux allusions de notre collègue Gérard LAMBERT. Si je puis m'exprimer... Simplement pour préciser que l'on s'abstiendra effectivement sur cette délibération. On n'a rien contre cette résidence et nous n'avons rien contre les gens qui y vivent. Simplement, nous avons eu l'occasion de le dire, et contrairement à ce que vous affirmez parfois, la Région a financé les études. Si un dossier est présenté, il pourra être réexaminé. Mais pour autant, je le redis comme je l'ai déjà dit, comme j'ai eu l'occasion d'avoir des échanges avec le Maire de l'époque sur ce sujet, il y avait la possibilité de faire autrement, de faire une démolition-reconstruction de qualité pour que tout le monde puisse rester dans de bonnes conditions.

Regardez aujourd'hui comment se passe le chantier et toutes les difficultés que cela génère. Je crois que cette position... Quand on en parle avec les gens de la résidence, beaucoup disent d'ailleurs que cela aurait peut-être été mieux.

Donc, nous nous abstiendrons. »

**M. GUIGNARD**

« Je crois qu'une fois de plus, Monsieur Laurent JEANNE, vous faites preuve de mauvaise foi pour ne pas dire de mensonge. Concernant cette Résidence Prairial, y compris les Peupliers, la Région a toujours refusé de subventionner, non pas, parce qu'elle n'était pas d'accord avec le projet, mais simplement, parce que pour que l'opération devienne rentable, les bailleurs étaient obligés, et y compris pour installer des ascenseurs, de rehausser et de rajouter quelques logements sociaux en plus. Et ce sont ces logements sociaux, contre lesquels vous vous positionnez très clairement, qui ont fait que la Région n'a pas subventionné. »

**M. JEANNE**

« Ce n'est pas cela. »

**M. GUIGNARD**

« C'est exactement cela, menteur. »

**M. LE MAIRE**

« C'est exactement ça. Sergine LEFIEF. »

**M<sup>me</sup> LEFIEF**

« Merci, Monsieur le Maire.

C'est dommage parce qu'à l'heure actuelle où nous avons de plus en plus de personnes en difficulté financière, cette subvention aurait permis de supprimer la troisième ligne sur la quittance de loyer. Cela aurait bien dépanné beaucoup d'habitants de Champigny.

Je vous remercie. »

**M. LAMBERT**

« Monsieur le Maire, j'avais participé avec vous à la rencontre avec le premier Vice-président en charge de ces questions à la Région. Vous n'étiez pas encore conseiller régional, Monsieur JEANNE. Et après, il ne suffit pas de mettre le logo de la Région sur ce que l'on appelle la construction des logements en accession à la propriété. Je me souviens de la réponse du premier Vice-président qui avait la délégation, il disait : « le projet en soi

est bien, mais on ne veut plus financer ». C'est ce que vous nous avez dit vous-même à l'instant. « On ne veut plus financer des réhabilitations de logements sociaux, on veut des démolitions reconstructions. »

Ce qui vous gêne, Monsieur JEANNE, mais y compris la Région qui n'a pas voulu financer les 700 000 €, le chiffre était de 700 000 €, c'était la participation de la Région Île-de-France dans ce projet pour Valophis, c'est le fait que l'on ait, comme on vient de le dire avec mes collègues, rehaussé d'un étage cette réhabilitation pour permettre d'avoir des ascenseurs dans des patrimoines qui aujourd'hui n'en disposaient pas. Vous avez fait le choix, mais il faut l'assumer, de ne pas vouloir réhabiliter un patrimoine où les gens veulent rester, améliorer leur confort, pour des raisons qui, pour moi, je le dis très gentiment, sont de l'ordre politicien. »

#### **M. JEANNE**

« Juste pour répondre aux inexactitudes évoquées là, puisque vous attaquez la Région. Sachez que Geoffroy DIDIER n'était pas premier Vice-président, il était Vice-président en charge du logement et de la rénovation urbaine à ce moment-là. Il n'était pas premier vice-président.

Deuxièmement, concernant la politique de la Région sur ce sujet, c'est simple. Quand il y a des démolitions-reconstructions de qualité, ou des réhabilitations qui vont dans le bon sens, bien évidemment, on les finance. Regardez ce qu'il s'est fait sur d'autres villes que nous avons financé de façon extrêmement importante, et sur d'autres programmes de Champigny, c'est prévu aussi. Il ne faut pas dire n'importe quoi.

En l'occurrence, sur Prairial, regardez la qualité du bâti, le diagnostic qui a été fait y compris par Valophis, et je l'ai en main, et vous verrez ce que disent les gens. Écoutez dans la résidence, un certain nombre de personnes se plaignent compte tenu de l'état sur à la fois l'humidité, parce que cette conception de l'époque, à la différence des cités-jardins qui ont été très bien conçues, car venues dans une phase différente, et ce n'est pas une construction de qualité. Les problèmes d'humidité et d'infiltration, ce n'est pas quand on a un bâti pourri qu'il faut absolument le rénover. À un moment, il faut être capable de dire que l'on démolit, ce que d'ailleurs vous envisagez de faire sur d'autres résidences sur Champigny. Ce que l'on propose là, vous le faites ailleurs.

Et vous dites aussi n'importe quoi quand vous dites que l'on est contre les réhabilitations, alors que l'on vient de passer 6 textes sur les réhabilitations et que l'on a voté pour. Il ne faut pas dire n'importe quoi, mon cher Gérard. »

#### **M. LAMBERT**

« Arrêtez avec « mon cher Gérard », je vais simplement dire, Monsieur le Maire, si vous me permettez une chose, je vais vous dire simplement qu'il ne suffit pas de faire état de différents projets. On pourrait citer Farge, Langevin et compagnie. Il ne suffit pas de venir sur l'image.

Simplement, je vous ferai une remarque. Quand même, les locataires de cette Résidence Prairial Germinal ont voté à 80 % la réhabilitation de cette résidence. Ils n'ont pas voté pour la démolition reconstruction, ils ont voté à 80 % pour la réhabilitation de l'immeuble où ils habitent et pour ne pas qu'ils déménagent. C'est cela la différence entre nous, Monsieur JEANNE. »

#### **M<sup>me</sup> VACHER**

« Merci. Je vais essayer de rester tranquille. D'abord, cette réhabilitation, Gérard l'a rappelé, a été travaillée essentiellement avec les gens eux-mêmes qui ont réfléchi à leur besoin et à ce qu'ils avaient besoin pour vivre mieux, dans une résidence qui leur appartenait et qu'ils souhaitaient garder. Déjà, je prends acte.

Le projet a été présenté plusieurs fois, y compris en Conseil de quartier. Des résolutions ont été prises, des réunions très régulières sont faites sur le quartier. On n'habite pas les



mêmes quartiers, Monsieur JEANNE. On ne voit pas les mêmes gens, je suis désolée. Nous, en tout cas moi, j'y suis présente. Les locataires qui vivent, comme toute réhabilitation, quand les Boullereaux ont été réhabilités, j'étais enceinte, c'était la galère. Bien sûr que cela crée de la gêne, bien sûr, mais vous avez vu ce qu'ils vont avoir derrière ? Comment on peut, à ce point, être de mauvaise foi ? Je suis désolée. C'est du mieux vivre. Et de toute façon, je pense que vous n'êtes pas crédible sur cette question. »

### **Délibération n°19**

*Madame LEFIEF, membre du Conseil d'Administration de VALOPHIS HABITAT OPH DU VAL DE MARNE, ne participe ni au débat ni au vote.*

#### **ADOpte A LA MAJORITE**

**36 votes pour dont 3 procurations**

**9 abstentions dont 1 procuration**

M. JEANNE Laurent mandataire de M. MOUANGA Jean-Barthelemy, M. DUVAUDIER Michel, Mme AMAR Sophie, M. BARON Franck, M. VIGUIE Yann, Mme THIROUX Aurore, M. BASTIN Wilfrid, Mme MORGADO Rosalia

### **Délibération n°20**

*Madame LEFIEF, membre du Conseil d'Administration de VALOPHIS HABITAT OPH DU VAL DE MARNE, ne participe ni au débat ni au vote.*

#### **ADOpte A LA MAJORITE**

**36 votes pour dont 3 procurations**

**9 abstentions dont 1 procuration**

M. JEANNE Laurent mandataire de M. MOUANGA Jean-Barthelemy, M. DUVAUDIER Michel, Mme AMAR Sophie, M. BARON Franck, M. VIGUIE Yann, Mme THIROUX Aurore, M. BASTIN Wilfrid, Mme MORGADO Rosalia

21)

**Contrat de revitalisation Artisanale et Commerciale : Garantie d'emprunt donnée à la SPL Marne au Bois.**

Commissions concernées :

2<sup>ème</sup> commission : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et Amélioration de l'habitat, Développement Economique/Emploi-Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

1<sup>ère</sup> commission : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

**Rapport présenté par D. LURIER**

**M. DUVAUDIER**

« Bonsoir à toutes et tous. Quelques questions. Il est dommage que l'on n'ait pas pour rappel un plan des acquisitions qui vont être réalisées. Quand on cite 14 locaux d'une surface moyenne de 60 mètres carrés, est que l'on sait déjà quels locaux on va acheter ?

Deuxième question, j'aimerais savoir comment la SPL pense sortir d'un prêt de 3 millions in fine ? De quelle manière va-t-elle en sortir ?

Et dernière petite remarque qui est la technique, il est dommage d'avoir accepté un prêt flooré. Aujourd'hui, les prêts sont négatifs. Le fait d'avoir flooré un Euribor à 0 % ne vous

emmène jamais plus bas qu'un taux 0 %, et c'est bien dommage que l'on emprunte les revenus de la Ville. Merci. »

**M. LE MAIRE**

« Je vous propose que nous interpellions la SPL pour qu'elle vous précise les raisons pour lesquelles elle a fait ce choix. On vous répondra par écrit. »

**M. LE GUILLOU**

« Il n'y a plus un prêt offert aux collectivités qui ne soit pas flooré. Les banques ne veulent pas perdre en taux négatif, tout simplement. »

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**22)**

**Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Noé International.**

Commissions concernées :

6<sup>ème</sup> commission : Politique culturelle, Politique sportive, projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

**Rapport présenté par C. ADOMO**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**23)**

**Avenant n°1 à la convention pluriannuelle avec la Société Nouvelle Studio 66.**

Commissions concernées :

6<sup>ème</sup> commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité du Jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration/Droits et citoyenneté des résidents étrangers, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

1<sup>ère</sup> commission : Finances, Marchés et achats publics, Personnel communal

**Rapport présenté par S. SOLARO**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**24)**

**Rapport d'activité présenté par la Société Vert Marine pour l'exploitation de la patinoire municipale de Champigny-sur-Marne au titre de la saison 2018/2019.**

Commissions concernées :

6<sup>ème</sup> commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

5<sup>ème</sup> commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

## **Rapport présenté par P. SUDRE**

### **M. JEANNE**

« Une simple question à notre collègue Philippe SUDRE qui a rappelé que l'on avait une particularité, puisqu'il y a peu de patinoires dans notre département. Êtes-vous favorable de mettre cet équipement dans le territoire au titre de l'intercommunalité ? »

### **M. SUDRE**

« Ce n'est peut-être pas à moi de répondre ce soir à cette question. Il faudra réfléchir. Vous savez que c'est un équipement à vocation régionale. Depuis quelques années, nous avons souhaité engager des discussions avec la Région qui n'ont pas abouti. Peut-être qu'effectivement, il s'agira dans l'avenir d'en discuter avec l'EPT pour que l'on en parle pour, pourquoi pas, discuter des piscines et des équipements sportifs bien entendu. »

### **M. LE MAIRE**

« En plus d'une question à l'EPT, est-ce que l'EPT est prêt à mutualiser les dépenses ? Cela fonctionne. Il y a les dépenses de fonctionnement, voire les investissements. Il y a des travaux pour entretenir. La première question qu'il faut se poser c'est celle de l'EPT. Sinon, la règle du jeu est faussée. »

### **M. COCQ**

« C'était simplement pour aller dans le sens de ce vous venez de dire, Monsieur le Maire. La question peut être posée à l'EPT, mais je ne doute pas que l'EPT, vu ce qu'il a commencé à dire, souhaiterait cet équipement, mais peut être dans des conditions qui ne sont pas exactement les conditions actuelles.

Vous le savez, car vous y siégez, Monsieur JEANNE, l'EPT, c'est un mode de fonctionnement très particulier. Tout ce qu'ils peuvent récupérer et amasser, ils en profitent. Pour le reste, ils s'en délestent. On verra si l'EPT a cette capacité à faire vivre une vie collective sur le territoire. Je ne suis pas sûr que ce soit leur conception et je pense que s'ils voulaient qu'on leur rétrocède la patinoire, ce serait sous un certain nombre de conditions et de travaux préalables pour les avantager. »

### **M<sup>me</sup> CAPORAL**

« Aux dernières nouvelles, l'EPT voulait bien de la patinoire, à condition qu'elle soit remise à neuf. »

### **M. LE MAIRE**

« Donnant-perdant, c'est la nouvelle règle. »

### **M. LE GUILLOU**

« Ce n'est pas lié au fait que ce soit un EPT. Les EPT de Seine-Saint-Denis qui fonctionnent aujourd'hui ont des pratiques complètement différentes dans le financement de l'ensemble des équipements sportifs et culturels. Ils mutualisent vraiment. Ici, nous avons un cas de figure spécifique qui n'est pas celui-là. »

**Le conseil municipal prend acte du rapport présenté par la Société Vert Marine pour l'exploitation de la patinoire municipale de Champigny-sur-Marne au titre de la saison 2018/2019**

25)

**Convention d'entretien de véhicule à passer avec le Comité français de secourisme de Champigny et de Joinville.**

Commissions concernées :

3<sup>ème</sup> commission : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

4<sup>ème</sup> commission : Solidarité / Action sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des séniors, Droits des femmes.

1<sup>ère</sup> commission Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

6<sup>ème</sup> commission : Politique culturelle / Politique sportive / Projets de solidarité internationaux / Jumelage / Initiatives Festives / Vie associative / Immigration / Droits et Citoyenneté des résidents étrangers Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par C. CAPORAL**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

26)

**150<sup>e</sup> anniversaire de la Bataille de Champigny-sur-Marne.**

Commissions concernées :

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

6<sup>ème</sup> commission : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**Rapport présenté par M. KENNEDY**

**M. CHEVALIER**

« La rédaction de cette délibération me pose quelques problèmes. En fait, si la Ville s'engage de manière forte dans la commémoration qui aura lieu, et montre en exergue que l'éradication des conflits, quels qu'ils soient et des guerres, afin que les peuples vivent en harmonie, bien sûr nous souscrivons à cette délibération.

Si, par contre, c'est là où j'ai une petite inquiétude en lisant le texte, si par contre, la note d'accompagnement pourrait laisser croire qu'il est envisagé une politique politicienne d'opposer des catégories de population, de décerner *a priori* des critiques aux uns, et des satisfecit aux autres, je pense que si c'était la démarche, elle serait contre-productive, parce que notre société est déjà bien fracturée par le corporatisme et par l'individualisme.

Je pense qu'il vaut mieux essayer de laisser aux historiens le temps et le soin de nous apporter les éléments pour juger, ce qui n'est pas le cas, à mon avis, quand je lis votre délibération. D'ailleurs, il y a en France beaucoup d'actions qui sont faites pour que la communauté européenne se réunisse, comme la chaîne de télévision Arte distribuée dans les deux pays à la fois en français et en allemand, que ce soit un manuel commun d'histoire franco-allemande distribué dans les écoles, si ce sont des actions comme celles-là qui sont envisagées, bien entendu, notre groupe sera d'accord.

Cet anniversaire doit être, à mon avis, au contraire l'occasion de réunir les Campinoises et les Campinois autour de valeurs humanistes un peu plus fortes, afin que nous puissions ensemble nous engager vers le futur. J'ai eu des doutes dans la lecture.

S'il le faut, je préciserai les endroits qui me font tiquer. Mais en tous les cas, je ne suis pas convaincu par ce texte. »

**M. LE MAIRE**

« Soyez donc convaincu... »

**M. CHEVALIER**

« Je déteste la guerre. »

**M. LE MAIRE**

« Pas la guerre justement. Comme vous êtes élus depuis très longtemps ici, vous avez pu vous rendre compte de l'action particulière de la ville de Champigny envers la paix. Ce qui doit nous fédérer, c'est la question de la paix, pas le fait qu'il y a eu une guerre. Mais c'est la paix qui nous anime aujourd'hui. Vous avez participé à d'autres moments d'histoire à Champigny. On vous précise, dans le document, qu'un travail sera réalisé avec des acteurs que vous connaissez, ce qui devrait vous rassurer. Je prends Monsieur Éric Brossard, je prends le Musée de la Résistance... Vous avez aujourd'hui maintes occasions qui prouvent que le travail qui va être fait, la manière dont l'anniversaire va être réalisé, sera du même acabit que ce que nous faisons jusqu'à maintenant avec la volonté forte que la paix soit mise au centre. »

**M. CHEVALIER**

« Résumer Napoléon III à son abdication, je trouve que c'est un peu léger. On aurait pu développer... Il a été le premier Président de la République, élu par 9 millions de personnes, et l'on passe tout cela à la trappe, et on en fait un dictateur. On parle dans d'autres éléments de revanchard. Je trouve que cela ne devrait pas être dans le texte, ou pas comme ça. C'est ce qui me choque, mais je vote pour la délibération. »

**M. LE MAIRE**

« Bien sûr. »

**M. CHEVALIER**

« Mais je trouve que nous sommes en 2020, c'est la Guerre de 1870, c'est bien sûr un problème pour les gens qui habitaient à l'époque sur Champigny, mais je crois qu'il faut passer au-delà et chercher, c'est ce que je lisais dans Arte ou dans les livres d'histoire communs, c'est cela que l'on doit chercher et ne pas rester sur 1870 avec toutes les erreurs qui ont pu être commises, mais de part et d'autre. C'est le bémol que je voulais essayer de dire et de faire pour que les commémorations que vous allez organiser soient plus ouvertes et pas dichotomiques où il y a le bien d'un côté et le mal de l'autre. »

**M<sup>me</sup> KENNEDY**

« On n'a pas lu la même note, Monsieur CHEVALIER. »

**M. CHEVALIER**

« Je peux en discuter avec vous si vous le voulez, j'ai de nombreux exemples. »

**M<sup>me</sup> KENNEDY**

« Napoléon III est évoqué, parce que c'est à partir de l'abdication... Je ne vais pas vous faire un cours d'histoire, ce n'est pas le propos. J'ai bien insisté sur le fait que cette guerre a beaucoup marqué notre ville. C'est ce que vient de souligner Monsieur le Maire à

l'instant, l'esprit des Campinois de toujours, depuis cette époque, qui est de vouloir une ville de paix. Et lorsque nous commémorons d'autres batailles, que ce soit 14-18 ou 39-45, c'est à la fois bien sûr, commémorer les morts, mais c'est surtout mettre en exergue la nécessité de la paix dans le monde. Et vous avez la liste des propositions : une exposition journée du patrimoine, une exposition faite par la société d'histoire de Champigny, et Monsieur le Maire a évoqué les partenaires : le musée de Bry-sur-Marne, et aussi le Musée de Vincennes. »

**M. CHEVALIER**

« J'ai lu tout cela, Madame. »

**M<sup>me</sup> KENNEDY**

« Ce n'est pas de dire « les vilains, les bons et les méchants. Ce n'est pas cela du tout. »

**M. CHEVALIER**

« Si, vous parlez de l'Alsace et de la Lorraine et vous dites : « ont été annexées par l'ennemi. » Je trouve quand même que... »

**M<sup>me</sup> KENNEDY**

« C'est une réalité. Vous n'allez pas réécrire l'histoire. Assumons-la, il y a eu le traité qui a effectivement fait que l'Alsace et la Lorraine ont été retirées du territoire français. Moi, je ne peux pas vous faire dire le contraire, parce que c'est une réalité. »

**M. CHEVALIER**

« Je sais, mais je pense que la commémoration pourrait aller au-delà. »

**M. LE MAIRE**

« Un comité de pilotage va être mis en place. Si c'est possible, vous pourriez y participer, si vous êtes intéressés. »

**M. SOLARO**

« Rapidement, je vois le 2-12-2020 : commémoration de la bataille de Champigny, organisateur : ville, État : Allemagne. Nous sommes bien dans un processus d'accord complet avec nos voisins. On ne maintient pas les hostilités. »

**M. CHEVALIER**

« Je n'ai pas dit cela non plus. »

**M. LE MAIRE**

« Monsieur, il n'y a pas de problème, je crois que l'on va se mettre d'accord. »

**M. COCQ**

« Puisque la soirée est placée sous le sigle de l'histoire, je fais confiance aux historiens pour nous apporter leurs lumières, mais au-delà de la question de la paix, il serait bon que la dimension historique de ce que représente cette bataille, pas simplement pour Champigny, mais pour notre pays, soit clairement abordée. Cette bataille est un grand tournant et c'est celle de la grande trahison du gouvernement par rapport à son peuple. J'imagine que les historiens forts documentés sur le sujet nous apporteront leur éclairage, de manière à ce que le plus grand nombre puisse s'en saisir. »

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

27)

**Convention d'objectifs et de financement à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.**

Commissions concernées :

5<sup>ème</sup> commission : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal

**Rapport présenté par J. LE LAGADEC**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

28)

**Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales – Relais Assistants Maternels.**

Commissions concernées :

5<sup>ème</sup> commission : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

1<sup>ère</sup> commission : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal.

**Rapport présenté par J. LE LAGADEC**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

29)

**Informations sur l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois.**

**Rapport présenté par M. le Maire**

Le point 29, comme c'est la tradition, quelques mots pour vous dire ce qui a été voté lors du Conseil de territoire du 27 janvier dernier. Sur les questions budgétaires, le Conseil a adopté le budget 2020.

Nous avons, à l'occasion, une nouvelle fois rappelé l'accroissement des inégalités territoriales engendrées par la mise en place de l'EPT avec, je le souligne, une perte de plus de 1 million d'euros pour notre Ville, quand les autres villes du territoire, chaque année en moyenne, réalise 7,5 millions d'euros d'économies sur leur contribution au fonds FPIC. Nous avons réitéré notre souhait d'un dispositif de solidarité territoriale, comme il en existe par ailleurs dans d'autres territoires plus solidaires comme c'est le cas à Grand Orly-Seine-Bièvres ou à Plaine Commune. Le Conseil a reconduit le taux cible de la cotisation foncière des entreprises pour 2020. Il a aussi approuvé les deux budgets d'assainissements pour l'année 2020, ainsi que les conventions de reversement de la taxe d'enlèvement des OM. Sur l'aménagement du PLU, le Conseil a lancé un marché de conception-réalisation de l'opération de cœur Nogent.

Habitat : une garantie d'emprunt a été accordée pour une opération de construction de 31 logements sociaux au Perreux et la dissolution de l'office HLM de Maisons-Alfort a été autorisée.

Sur l'environnement-assainissement, le Conseil a approuvé une démarche de partenariat avec la Société du Grand Paris, afin de valoriser les terres d'excavation du métro Grand Paris Express. Il a également voté l'instauration d'une participation pour le financement

de l'assainissement à hauteur de 7,50 € par mètre carré pour les constructions de pavillons individuels et augmenter celles pour les immeubles collectifs et les établissements qui se raccordent au réseau passant de 7,5 à 20 € le mètre carré.

Et enfin, sur les équipements sportifs et culturels, une convention avec la ville de Saint-Maur a été approuvée pour la gestion du musée.

### **M. le Maire**

« C'est notre dernière séance, ce n'est pas la fin de la mandature, c'est la dernière séance de cette mandature. Je voudrais évidemment remercier chacune et chacun d'entre nous. Il y a eu, comme ce soir, des moments d'interpellations denses, d'échanges, de débats, c'est normal, c'est la règle du jeu démocratique.

En tous les cas, malgré des différences, parfois de fortes divergences exprimées, je crois que d'importantes réalisations ont été tenues dans ce mandat. Je ne vais pas en faire la liste à la Prévert, comme on dit, mais je voudrais souligner que c'est dans ce mandat qu'ont débuté les travaux du Grand Paris Express, et que si c'est une vraie chance pour répondre à plusieurs besoins locaux des habitants, il est aussi pour nous, pour les habitants, l'occasion aussi de difficulté. J'en profite pour vous dire que je rencontrerai vendredi matin le président de la SGP sur différents points puisque le métro est loin d'être fini. Un troisième chantier va démarrer dans les années 2023, peut-être 2024, pour la ligne 15 Est, et cela pose de sérieux problèmes.

Je voudrais aussi faire état dans cette période de la signature du contrat de développement territorial, de la police de sécurité au quotidien, de la cité éducative, aussi de la révision du budget géothermie, le projet de centre-ville engagé contrairement à ce qui se dit. En tout cas, il y a un permis de construire et l'on continue d'y travailler en étroite collaboration avec les habitants sous forme d'ateliers. J'ai moi-même participé, je peux en témoigner.

Côté partenaire départemental, la construction d'un sixième collège aura lieu dans quelques mois. Une crèche départementale a démarré. Toujours dans la petite enfance, les travaux ont démarré aux Mordacs. L'arrivée, en tout cas, je l'espère, le plus rapidement possible dès Compagnons du Tour de France dans le cadre de la ZAC des Simonnettes Nord. Il nous manque des subventions que l'on attend de la Région, j'espère qu'elle prendra rapidement ses responsabilités.

Il reste à faire, bien évidemment, beaucoup à faire. C'est l'objet des prochaines échéances municipales, je ne les aborderai pas ce soir, vous le comprendrez bien. En tous les cas, je voudrais vous remercier pour le travail que vous avez toutes et tous effectué.

Merci à vous. »

*La séance est levée à 22h45.*



de l'assainissement à hauteur de 7,50 € par mètre carré pour les constructions de pavillons individuels et augmenter celles pour les immeubles collectifs et les établissements qui se raccordent au réseau passant de 7,5 à 20 € le mètre carré.

Et enfin, sur les équipements sportifs et culturels, une convention avec la ville de Saint-Maur a été approuvée pour la gestion du musée.

### **M. le Maire**

« C'est notre dernière séance, ce n'est pas la fin de la mandature, c'est la dernière séance de cette mandature. Je voudrais évidemment remercier chacune et chacun d'entre nous. Il y a eu, comme ce soir, des moments d'interpellations denses, d'échanges, de débats, c'est normal, c'est la règle du jeu démocratique.

En tous les cas, malgré des différences, parfois de fortes divergences exprimées, je crois que d'importantes réalisations ont été tenues dans ce mandat. Je ne vais pas en faire la liste à la Prévert, comme on dit, mais je voudrais souligner que c'est dans ce mandat qu'ont débuté les travaux du Grand Paris Express, et que si c'est une vraie chance pour répondre à plusieurs besoins locaux des habitants, il est aussi pour nous, pour les habitants, l'occasion aussi de difficulté. J'en profite pour vous dire que je rencontrerai vendredi matin le président de la SGP sur différents points puisque le métro est loin d'être fini. Un troisième chantier va démarrer dans les années 2023, peut-être 2024, pour la ligne 15 Est, et cela pose de sérieux problèmes.

Je voudrais aussi faire état dans cette période de la signature du contrat de développement territorial, de la police de sécurité au quotidien, de la cité éducative, aussi de la révision du budget géothermie, le projet de centre-ville engagé contrairement à ce qui se dit. En tout cas, il y a un permis de construire et l'on continue d'y travailler en étroite collaboration avec les habitants sous forme d'ateliers. J'ai moi-même participé, je peux en témoigner.

Côté partenaire départemental, la construction d'un sixième collège aura lieu dans quelques mois. Une crèche départementale a démarré. Toujours dans la petite enfance, les travaux ont démarré aux Mordacs. L'arrivée, en tout cas, je l'espère, le plus rapidement possible dès Compagnons du Tour de France dans le cadre de la ZAC des Simonnettes Nord. Il nous manque des subventions que l'on attend de la Région, j'espère qu'elle prendra rapidement ses responsabilités.


Il reste à faire, bien évidemment, beaucoup à faire. C'est l'objet des prochaines échéances municipales, je ne les aborderai pas ce soir, vous le comprendrez bien. En tous les cas, je voudrais vous remercier pour le travail que vous avez toutes et tous effectué.

Merci à vous. »


L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h44

et ont, les membres présents, signé après lecture.

Le Maire  
Président de séance



Le Secrétaire de séance  
Jean-François LAGACHE



**NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION AU SERVICE TRAVAUX DES ASSEMBLEES :**

- DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
  - DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
  - DU REGISTRE DES ARRETES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.
  - DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.
- COMPTE RENDU AFFICHE LE 07 FEV. 2020